ANNÉE — T. 23

N° 523 — 7 JUIN 1930

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

PARTIS POLITIQUES

I — Programme de l'Alliance démocratique

(10 mai 1930)

L'Alliance démocratique a tenu son Congrès national annuel à Angers du 9 au 11 mai. Elle y a adopté le programme suivant :

La seconde année de la législature vient de se terminer, et le devoir s'impose à chaque parti de jeter un regard sur son action passée, et, le point politique une fois fait, de préciser la ligne de conduite qu'il entend adopter et suivre.

Politique d'union et attitude nouvelle du Parti radical-socialiste (1)

Fidèle à sa tradition et à son origine même, l'Alliance démocratique s'est constamment appliquée à développer et à fortifier la politique de large union républicaine qui lui paraissait indispensable pour l'achèvement de la restauration du pays. Bien que les élections générales de 1928 eussent envoyé à la Chambre une majorité singulièrement différente de celle du 11 mai 1924, elle ne songea pas un instant à rompre le pacte de salut public conclu aux sombres jours de juillet 1926. Ses élus continuèrent de soutenir de leurs votes le Cabinet que présidait M. Raymond Poincaré, quoique les principaux portefeuilles, les leviers de commande, y fussent détenus par les chefs du Parti radical-socialiste, et, paradoxe étonnant, ce fut le Parti radical-socialiste qui, en cette même ville d'Angers, au début de novembre 1928, résolut brusquement de retirer du Gouvernement tous ses représentants et de se soumettre à une « cure d'opposition ».

Cette décision était grave en soi, elle l'était bien davantage par les directives politiques dont elle était le signe et par les conséquences qu'elle devait entraîner. Une fois de plus, comme il l'avait fait au début de 1924, le Parti radical-socialiste se séparait avec éclat des formations auquelles il avait accepté de collaborer, et comme en 1924 son évolution s'inspirait avant tout du désir de se rapprocher pour des fins électorales du Parti socialiste unifié. Quelle autre raison donner aux attaques incessantes qu'il dirigea contre le second cabinet Poincaré, puis contre le premier cabinet Tardieu. Il ne se laissa émouvoir ni par le refus de participation socialiste, ni par l'expérience Chautemps, qui démontrait pourtant l'impossibilité dans la Chambre actuelle de toute formule « d'appui » ou de « soutien », et lorsque M. André Tardieu, fort de la confiance nationale, fut appelé à constituer un second Cabinet et leur offrit à nouveau une large collaboration, les radicaux socialistes se figèrent dans leur refus et dans leur hostilité farouche. Ils entendaient faire avec les socialistes le cartel de l'opposition. Tactique désastreuse pour le Parti radical et pour le pays lui-même.

Dans ce nouveau mariage de l'eau et du feu, le feu ne s'éteint pas et l'eau s'évapore peu à peu.

Les électeurs radicaux supportent mal l'opposition systématique d'un grand parti de gouvernement, et suivant leurs tendances personnelles ils se tournent vers la majorité ministérielle ou vers la démagogie socialiste.

Depuis juin 1928, le nombre des députés radicaux-socialistes est descendu de 125 à 114. Sur les onze sièges ainsi perdus, sept furent gagnés par les socialistes, qui sont passés de 100 à 107. Dans ces deux derniers mois seulement, les radicaux ont perdu six sièges, dont les socialistes ont pris cinq.

Le danger actuel : le marxisme.

L'Alliance démocratique laisse à M. Paul Faure et à ses amis le soin de célébrer avec joie « l'écrasement du Parti radical », leur allié ; pour elle, loin de s'en réjouir, elle envisage avec effroi le péril que constituerait la prolongation d'un tel mouvement, et elle ne peut se résigner à penser que malgré l'évidence des faits le Parti radical-socialiste persévère dans une voie qui conduirait pour les élections de 1932 au triomphe du socialisme révolutionnaire.

L'Alliance démocratique aperçoit clairement la menace. Elle fera tout pour en préserver le pays : le marxisme, voilà l'ennemi. C'est donc à son égard que chaque parti doit prendre nettement position.

L'heure n'est plus des hésitations ou des formules ambiguës. Grâce à l'habileté de ses chefs et aux faiblesses de ses voisins, le socialisme progresse rapidement, d'autant plus dangereux que pour s'enrichir des dépouilles du parti communiste il est contraint d'accentuer son programme.

L'Alliance démocratique dès longtemps a fixé sa doctrine. Elle est résolue à défendre de toutes ses forces la propriété individuelle, qui lui apparaît comme une des formes de la liberté. Elle repousse toute dictature de droite ou de gauche, sûre d'ailleurs que l'une quelconque des deux entraînerait l'autre à sa suite. Elle ne croit pas aux bienfaits de la révolution, mais à ceux de l'évolution, et elle ne pense pas que le progrès social, auquel, dans le passé, ses représentants ont si largement coopéré, puisse poursuivre ses réalisations autrement que par la mise en application de programmes constructifs précis, tels que ceux dont son congrès vient d'arrêter les termes.

« Ni blancs, ni rouges ». Collaboration de tous les partis.

Pour cette œuvre, elle souhaite ardemment l'union de tous les républicains. Elle ne prononce d'exclusive contre quiconque. Elle convie à une collaboration féconde les partis et les citoyens qui comme elle sont résolus à combattre d'une même énergie les adversaires des institutions républicaines et les ennemis de la propriété individuelle.

Il y a quelques jours, avec une simplicité tranchante, M. Edouard Herriot proclamait : « Dans le pays, on ne connaît que les blancs et les rouges. » Nous revendiquons le droit à la vie pour tous ceux qui ne sont ni blancs ni rouges.

Bien mieux, nous croyons qu'ils constituent l'immense majorité des Français, et c'est à eux que nous adressons un chaleureux appel, à ces masses innombrables de citoyens qui peu à peu se désintéressent de la politique parce qu'ils sont las de voir les partis extrêmes se dresser les uns contre les autres, pour des luttes stériles, et parce qu'ils pensent fort justement que la direction des affaires du pays, avec tout ce qu'elle comporte de graves conséquences pour sa prospérité et pour son exi

(1) Les sous-titres sont ajoutés par la *D. C.*

tence même, doit se régler autrement qu'une partie de football où les deux équipes rivales s'arrachent tour à tour le ballon. Ils comprennent aussi le danger redoutable de majorités opposées se succédant au pouvoir et s'appliquant l'une après l'autre à détruire l'œuvre de celle qui la précédait.

Il appartient à l'Alliance démocratique, qui est par son essence même le parti du centre, de grouper ces immenses forces actuellement éparses et flottantes, de les préserver des sautes de l'opinion publique, de les fixer dans ses organisations par une propagande active intéressant tous les citoyens, notamment ceux des jeunes générations, à la gestion de la chose publique.

Ainsi pourra triompher dans le pays une politique conforme à ses aspirations profondes et seule capable d'assurer la stabilité gouvernementale indispensable à sa prospérité et au progrès social. A ce prix seulement, les élections générales de 1932, que l'Alliance démocratique devra dès à présent préparer méthodiquement, en accord avec les républicains qui voudront se joindre à elle, au lieu de constituer une menace pleine de périls, assureront le salut de la France et de la République.

II — Déclaration de la Fédération républicaine de France

(17 mai 1930)

La Fédération républicaine de France a tenu son Congrès national à Marseille du 16 au 18 mai 1930.

A la séance du soir du samedi 17 mai, lecture a été donnée de la déclaration sur « la politique générale du parti ». En voici le texte, communiqué par *l'Agence Havas :*

La Fédération républicaine de France, réunie en son Congrès national, la vingt-septième année de son institution, salue affectueusement la section départementale de Marseille, qui offre à ses assises un cadre magnifique et aux congressistes une hospitalité si cordiale et si attentionnée.

Attitude des partis et crise politique (1).

Sans aucune responsabilité dans la rupture de l'union pour le franc, opérée par les radicaux-socialistes, elle se réjouit du moins de ce que la reprise de la lutte des partis ait cristallisé autour de M. R. Poincaré d'abord, puis de M. A. Tardieu, une majorité nettement anticartelliste qui a su, à chaque crise ministérielle, faire prévaloir ses droits à la présidence du Conseil et au ministère de l'Intérieur.

Elle se félicite aussi de ce que le glissement à gauche tenté à plusieurs reprises sous la fausse qualification de concentration républicaine ait chaque fois échoué grâce à la fermeté des élus du Parti et des parlementaires amis, au premier rang desquels se trouvent les élus de l'Alliance démocratique et du Parti démocrate populaire.

Ces constatations sont d'autant plus réconfortantes que l'année politique écoulée a été une période de crise — intérieure et économique — et de liquidation diplomatique qui a mis à une rude épreuve la cohésion de tous les partis français, même les mieux organisés et les plus homogènes.

(1) Les sous-titres sont ajoutés par la *D. C.*

Affermissement d'une majorité républicaine nationale.

Il importe donc plus que jamais d'affermir la majorité républicaine nationale — sans attenter à l'autonomie ni à la liberté d'initiative et de critique de ses éléments — dans le pays en rétablissant le « Comité de conciliation et d'arbitrage des partis et groupements anticartellistes », au Palais-Bourbon en instituant une liaison permanente entre les groupes de la majorité ministérielle.

Cette double mesure de coordination ne remplira d'ailleurs son objet que si d'autre part les bureaux des ministères, les préfets et leurs subordonnés observent tous, désormais, à l'égard des soutiens du Gouvernement une attitude loyale et confiante, et que si, enfin, une réforme électorale, fondée, en même temps que sur le vote féminin et familial, sur la représentation proportionnelle intégrale, libère d'avance les députés pour les élections de 1932, des compromissions locales, et affranchit les partis des coalitions et des marchandages du deuxième tour.

Dégrèvements fiscaux et équilibre budgétaire.

La politique de dégrèvements entreprise par le Gouvernement répond aux vœux de la Fédération républicaine de France, à condition qu'elle sauvegarde strictement l'équilibre budgétaire. Mais elle ne doit retarder en rien la refonte nécessaire et urgente de notre fiscalité nationale, départementale et communale (spécialement la réforme des droits successoraux, de la taxe sur le chiffre d'affaires et de l'impôt foncier sur la propriété bâtie et non bâtie), ni la mise en valeur, par leur restitution à l'initiative privée, de monopoles industriels et commerciaux de l'Etat insuffisamment productifs.

Agriculture et assurances sociales.

La politique de défense de l'agriculture doit être développée et l'équipement économique appelle comme complément l'équipement colonial.

Demeurant fidèle à l'institution des assurances sociales, la Fédération républicaine constate que, malgré les efforts des parlementaires du Parti, le rectificatif voté par le Parlement n'a introduit dans la loi du 5 avril 1928 que des améliorations notoirement insuffisantes. Elle décide de continuer sa campagne pour que la réforme des assurances sociales devienne plus facilement applicable en étant moins bureaucratique, et pour que la mutualité et l'épargne s'y voient attribuer le rôle prépondérant qui doit être le leur.

« École unique ».

L' « Ecole unique » pose, en le restreignant et sans le résoudre, le vaste problème de la réforme scolaire, auquel le projet de loi Warren sur l'Office national des bourses d'enseignement, d'études et d'entretien, apporte une solution pratique et équitable, à la fois soucieuse des deniers publics, respectueuse de la liberté du père de famille et de la vocation de l'enfant, accessible aux ruraux comme aux citadins, aux enfants des familles nombreuses comme aux fils uniques. A ce projet devra s'ajouter un plan d'équipement des écoles et des laboratoires, sans parler du nouvel aménagement et de l'allégement des programmes.

La retraite du combattant satisfait le profond sentiment de justice de la nation française, si douloureusement attristée par les déceptions successives de la paix.

Politique extérieure.

Les abandons réitérés qui ont été la conséquence de la politique des gauches et des erreurs de nos anciens alliés ont dû être acceptés par beaucoup de républicains modérés comme la conséquence inéluctable d'un passé dont ils n'avaient pas la responsabilité. La Fédération républicaine, dans ses congrès, avait tout fait pour mettre en garde le pays et le Parlement contre l'engrenage fatal.

Elle entend du moins que le plan Young marque le dernier stade des concessions nationales, que le statut territorial de l'Europe établi par les traités demeure intangible et qu'en attendant que la Société des Nations ait été dotée des moyens de faire la police de l'Europe et du monde, la sécurité terrestre, maritime et aérienne de la France et de ses colonies soit assurée par une frontière, une armée, une flotte et un système d'alliances à la mesure de ses besoins.

Lutte contre la poussée socialiste et le cartel.

Fidèle à l'intégralité de sa doctrine, forte des encouragements que les élections partielles lui ont donnés en maintenant ses positions parlementaires et en accroissant la proportion de ses suffrages, la Fédération républicaine se sent qualifiée par la précision de son programme réformateur pour mener la lutte contre la poussée socialiste.

Elle mènera cette lutte dans une large et confiante collaboration avec les partis anticartellistes et anticollectivistes, qui fondent comme elle le progrès de la démocratie sur la diffusion de la propriété individuelle et la protection de la famille, également menacée par l'injustice des lois fiscales et l'insolence publique de l'immoralité.

Elle compte sur l'ardeur et le prosélytisme de ses militants, sur la fidélité, la clairvoyance et le courage civique de ses élus, pour renforcer d'ici 1932 l'activité, la cohésion et la discipline du Parti, et, s'élevant au-dessus des questions de personnes, de caractères et de nuances, elle unit dans un même sentiment d'affectueuse gratitude et de profond attachement son président Louis Marin et les membres de son bureau, elle adresse aux ministres membres de l'Association, MM. Georges Pernot, Désiré Ferry, Oberkirch et Sérot, l'assurance de sa vive sympathie, et à M. A. Tardieu, président du Conseil, le sincère hommage de sa confiance.

III — Parti agraire et paysan français

Un nouveau parti s'est fondé récemment, qui a pour président M. Fleurant-Agricola et pour secrétaire général M. Pierre Casanova. Son siège est établi 120, rue d'Assas, Paris VIe (1).

Il a comme organe un journal hebdomadaire intitulé *La voix de la terre.*

---

(1) Voici les statuts du Parti et la composition du bureau et du comité.

« ARTICLE 1er. — Il est fondé en France, en la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, un parti ayant pour but la conquête directe de la fraction de pouvoir législatif et exécutif qui revient au monde rural.

» Il prend le titre de Parti agraire et paysan français.

» Organisé sur les bases de la République et de la démocratie, dans le but unique d'obtenir pour le monde rural les avantages moraux, sociaux et matériels auxquels il a droit, il ne s'immiscera en rien dans les questions confessionnelles et religieuses, chacun de ses adhérents ayant droit de penser ce qu'il veut et d'agir comme il lui plaît dans le domaine de la conscience.

» ART. 2. — Le siège du Parti est fixé provisoirement à Paris, 120, rue d'Assas ; il pourra être transporté à tout autre endroit sur simple décision du Comité exécutif.

» ART. 3. — Le Parti déclare adhérer au bureau international agraire, centre des efforts de tous les paysans du monde.

» ART. 4. — Le Parti organise les manifestations publiques qu'il juge nécessaires, publie des revues et des journaux, aide à la construction de toutes les sociétés ayant pour but d'assurer le développement et les moyens d'action du Parti. Il présente et soutient, quand il le juge utile, aux élections communales, cantonales, législatives et sénatoriales, les candidats inscrits au Parti désignés par lui, et qui auront adopté sans réserve son programme et sa discipline.

» ART. 5. — Peuvent faire partie du Parti agraire et paysan toutes les personnes de l'un et l'autre sexe exerçant la profession de cultivateurs.

» Par cultivateurs nous entendons : propriétaires exploitants, propriétaires fonciers ruraux n'ayant point d'intérêt contraire à ceux de l'agriculture, fermiers, métayers, régisseurs, ouvriers agricoles permanents.

» Peuvent encore en faire partie : les techniciens agricoles, directeurs de coopératives agricoles, etc.

» Par techniciens agricoles nous entendons tous ceux qui, par la plume, par la parole ou leurs travaux scientifiques, ont donné à la cause paysanne des marques de leur dévouement.

» Les artisans ruraux et les anciens cultivateurs peuvent également adhérer au Parti.

» ART. 6. — Sont admis à titre consultatif et comme membres sympathisants :

» 1° Les petits commerçants ruraux ;

» 2° Les retraités et les rentiers vivant au village.

» ART. 7. — Chaque membre du Parti actif ou sympathisant doit signer l'engagement de se conformer aux présents statuts et adhérer aux principes de la déclaration du Parti.

» ART. 8. — Les membres du Parti devront se constituer en section communale dès que le Parti aura plus de cinq membres dans la commune.

» Les sections communales et les membres isolés devront constituer une Fédération départementale qui représentera le Parti dans le département. Chaque Fédération pourra jouir de l'autonomie nécessaire et répondant aux possibilités locales.

» Elle devra, cependant, adhérer aux présents statuts, souscrire à la déclaration du Parti et faire contrôler par le Comité exécutif du Parti les règlements intérieurs qu'elle pourrait établir, pour adapter les statuts généraux aux conditions particulières de la région.

» ART. 9. — Les décisions relatives à l'action, aux doctrines et à la tactique du Parti sont d'abord discutées par les Fédérations départementales, et arrêtées et rendues exécutoires par le Congrès national du Parti.

» ART. 10. — Le Congrès national est souverain, et tous les membres du Parti sont tenus de se soumettre à ses décisions.

» ART. 11. — Le Congrès se compose :

» 1° Des bureaux des Fédérations ;

» 2° Des délégués et des secrétaires des sections communales ou de leurs remplaçants dûment mandatés par la section, si les premiers ne peuvent assister au Congrès ;

» 3° De membres individuels dans les départements où il n'existerait pas encore de Fédération et dont l'adhésion devra être acceptée par le Comité exécutif. Chacun de ces délégués aura droit à une voix.

» 4° Dans les votes, chaque Fédération aura droit à autant de voix qu'elle compte de fois vingt-cinq membres dans l'ensemble des sections qu'elle réunit.

» ART. 12. — Le Parti est dirigé :

» 1° Par un Conseil national formé automatiquement par les présidents des Fédérations.

» Le Conseil national se réunit chaque fois que le Comité exécutif le juge nécessaire. Les votes, au Conseil national, se font sur les mêmes bases qu'au Congrès national. Le Conseil national se réunit obligatoirement

Lors des dernières élections en Bretagne il a fait élire un candidat en la personne de M. Yves Le Cozannet (*D. C.*, t. 23, col. 1152) :

---

trois mois avant le Congrès pour en étudier et en fixer l'ordre du jour.

» 2° Par un Comité exécutif de quinze membres élus par le Congrès et comprenant le président, le secrétaire général, le trésorier et douze présidents de fédérations départementales.

» Le président, le secrétaire général et le trésorier, tous trois élus par le Congrès, composent le Bureau du Parti.

» Art. 13. — Les ressources du Parti sont constituées :

» 1° Par une cotisation fixe de 5 francs par membre adhérent ou sympathisant ;

» 2° Par la vente de l'insigne du Parti, qui est obligatoire.

» Chaque Fédération établira son budget, fixera le montant de la cotisation de ses membres en tenant compte des cinq francs par membre à verser obligatoirement au Parti. Ce budget sera soumis à l'approbation du Comité exécutif.

» Chaque Fédération organise, sous le contrôle du Comité exécutif, toutes les fêtes susceptibles d'accroître et l'influence et les ressources du Parti.

» Art. 14. — C'est le Comité exécutif qui accepte l'adhésion des membres du Parti sur présentation de la Fédération départementale. Il prononce également l'exclusion jugée nécessaire après avoir pris obligatoirement l'avis de la Fédération, sauf appel devant le Congrès pour toutes ces décisions.

» Art. 15. — Les membres du Parti, candidats aux diverses élections, doivent :

» 1° Recevoir l'investiture du Parti sur présentation de la Fédération départementale et avis du Comité exécutif ;

» 2° Avoir démissionné des partis auxquels ils pourraient appartenir, dans des délais précédant le scrutin que les Fédérations fixeront elles-mêmes ;

» 3° Signer l'engagement, dès qu'ils seront désignés comme candidats, que, s'ils sont élus, ils suivront les directives du Parti et adhéreront exclusivement au groupe parlementaire du Parti agraire et paysan français, placé lui-même sous le contrôle du Parti.

» Toute atteinte à la discipline du Parti portée par un membre élu peut entraîner pour ce membre l'exclusion du Parti.

BUREAU DU PARTI (*élu par le Congrès*).

» MM. Fleurant-Agricola, président, 7, rue Pierre-Crin, à Compiègne (Oise). Pierre Casanova, secrétaire général, ingénieur agronome, avocat à la Cour, 120, rue d'Assas, Paris. Marion, trésorier, président de la Fédération de l'Oise, à Notre-Dame-du-Thil, par Beauvais (Oise). — Les cotisations doivent être versées au compte courant postal du Parti. M. Marion, Paris 1338-54.

COMITÉ EXÉCUTIF

» MM. Fleurant-Agricola, président. Casanova, secrétaire général. Marion, trésorier. Bouxin, président de la Fédération de l'Aisne, à Boncourt. Voxeur, président de la Fédération de l'Eure, à Thomer-sur-Sogne. Duboys, président de la Fédération de la Haute-Vienne, 1, rue Halévy, à Limoges. Rumeau, président de la Fédération de Seine-et-Oise, ferme de la Gloriette, par Briis-sous-Forges. Pouderoux, président de la Fédération du Cantal, à Saint-Bonnet-de-Salers. Thieullet, président de la Fédération d'Eure-et-Loir, à Saint-Georges-sur-Eure. Roncin, président de la Fédération d'Indre-et-Loire, à Le Petit-Plessis-la-Riche. Guillon, président de la Fédération des Vosges, à Thaon-les-Vosges. Mathe, président de la Fédération de la Côte-d'Or, à Corgoloin. Oilliard, président de la Fédération des Ardennes, à la Malmaison, par Novion-Porcien. Cohade, président de la Fédération du Puy-de-Dôme, à Gerzat. Veron, président de la Fédération de l'Yonne, à Cheney, par Dannemoine.

DÉLÉGUÉS A LA PROPAGANDE

Conseillers techniques, avec voix consultative.

» MM. Jean Achard, secrétaire de la C. G. B. et de la C. G. L., 1, rue Henri-Poincaré, Clichy (Seine). Henri Noilhan, ingénieur agronome, avocat à la Cour, 17, rue Jobbé-Duval, Paris. »

Programme (1).

La classe paysanne est composée de cet admirable ensemble que forment les propriétaires exploitants, les fermiers, les métayers, les ouvriers agricoles, les artisans ruraux, les techniciens agricoles. A côté de ces producteurs, le commerce local, la petite industrie de nos villages, les petits rentiers, les propriétaires terriens non exploitants, mais vivant à la campagne (dont la prospérité est faite de la prospérité paysanne) sont, en quelque sorte, le prolongement de la classe paysanne, et ne peuvent que l'aider dans la lutte pour son émancipation.

Cette classe ainsi composée comprend encore plus de la moitié de la population française.

Elle a ses caractères particuliers, ses intérêts spéciaux, son idéalisme et ses besoins propres.

Elle est le cœur même de la nation, puisque c'est elle qui a assuré la gloire de ses destinées, qui en a créé l'unité avec son sang, son labeur et ses sacrifices. C'est elle qui a constitué notre riche « folklore », montrant ainsi qu'il est en elle des sources essentielles d'intellectualité originale.

La classe paysanne a gardé les vieilles vertus de la race : l'amour sans bornes du travail de la terre qu'elle cultive ; elle reste attachée aux principes, sacrés pour elle, de la propriété individuelle, de l'effort individuel, de la famille. Elle fut la base de toutes les civilisations. Elle est encore une classe ayant en elle tous les moyens de vivre et de prospérer. Elle est l'assise la plus ferme de la démocratie, la pépinière d'où l'on peut tirer le plus de citoyens libres et indépendants, capables de s'opposer aux méfaits de l'oligarchie financière et industrielle.

La classe paysanne, protégée, honorée, mise à sa place, serait à même de tirer de la terre une somme de richesses bien supérieure à ce qu'elle produit actuellement ; non seulement elle pourrait satisfaire aux besoins de la nation, mais encore tirer du sol des quantités importantes de fruits et de produits alimentaires pour une exportation particulièrement profitable.

Elle proclame que la France a le devoir de protéger les productions de ses colonies, à condition qu'elles soient complémentaires, mais jamais concurrentes de celles du territoire national, et à condition que les besoins de la consommation coloniale soient réservés, par un régime douanier approprié, à la production métropolitaine.

La classe paysanne, par son amour de la terre, et aussi par la conviction qu'elle a d'avoir fait tous les frais des convulsions civiles et des guerres étrangères, est, en même temps, une classe nationale profondément pacifiste. Elle est donc la base solide d'une politique de paix qui ne s'égarerait pas dans les utopies dangereuses, mais imposerait ses vues et ses volontés.

Il est surprenant que cette classe de la nation, qui fait naître chaque année près de cent milliards de richesses nouvelles, n'ait aucune part au pouvoir.

La responsabilité de cette injustice revient aux vieux partis politiques, qui, tous, se sont efforcés de se servir de la classe paysanne pour leurs fins particulières en lui mesurant sa liberté et en lui refusant l'émancipation.

Ecartelée, divisée volontairement et systématiquement livrée aux querelles intestines et philoso-

---

(1) Titres et sous-titres se trouvent dans le document.

phiques de la politique, la classe paysanne, comprenant mal son véritable intérêt, s'est prêtée aux jeux des clans politiques et a été ainsi la cause principale de son asservissement.

Elle veut que cesse cette duperie, elle le veut de toute sa conviction, et c'est pourquoi le Parti agraire et paysan a pris si aisément, en toutes les régions de France, des racines aussi profondes.

La classe paysanne sait qu'une classe ne peut garder le pouvoir dans une démocratie qu'autant qu'elle est organisée et sur le plan professionnel et sur le plan politique. Elle a commencé son organisation professionnelle dans ses syndicats, ses coopératives, ses organismes de mutualité. Elle veut passer au second stade : son organisation politique.

Et elle accomplira cette tâche avec la conviction que :

a) L'intérêt supérieur du pays exige sa collaboration avec les autres forces productrices ;

b) Mais qu'elle seule est capable de se donner, tirée d'elle-même, contrôlée par elle, sa représentation au Parlement.

Elle établit comme il suit les principes de son action et le programme des réformes qu'elle exige.

Elle fait de la section communale la base de son activité politique. C'est de la section communale que doit partir l'activité du parti agraire. C'est elle qui le conduit souverainement.

Elle veut obstinément la paix intérieure par l'oubli des querelles philosophiques et religieuses et des luttes stériles de la politique des clans, par un régime de tolérance et la pratique d'une liberté de conscience absolue. Elle veut, avec non moins de volonté, la paix extérieure fondée sur l'étroite collaboration des démocraties paysannes.

Elle accepte la Société des Nations et les conseils internationaux que cette Société a créés, sous la seule réserve qu'on donne à la classe paysanne les moyens de s'y faire entendre, directement, comme les autres classes et non par des personnes interposées.

Elle souscrit à tous les pactes et toutes les formules d'arbitrage destinés à conditionner la paix, dans la sécurité donnée en même temps à tous les peuples ; elle regrette simplement que jusqu'ici la paysannerie européenne, seule capable d'assurer cette sécurité, n'ait jamais été appelée à donner son avis sur ces pactes et ces formules.

Elle proclame une fois de plus son attachement au principe de la propriété individuelle, la supériorité de l'effort individuel sur l'effort collectif.

Elle demande comme réformes :

Dans le domaine politique.

Le Parti agraire est républicain. Il veut donc garder le régime parlementaire sur la base de deux assemblées législatives, l'une élue au suffrage universel, organisé de manière à permettre la représentation régulière de tous les individus et de toutes les doctrines ; l'autre élue au suffrage restreint.

Le Parti agraire est partisan du vote familial.

Il répudie toute idée de Parlement économique, mais accepte la constitution d'un Conseil économique où toutes les forces productives du pays seraient équitablement représentées et qui serait, pour le Parlement, une source féconde de renseignements et de conseils.

Le Parti agraire et paysan considère comme nécessaire et urgente une réforme de notre régime parlementaire qui aurait pour but :

a) De donner au pouvoir législatif de meilleures méthodes de travail, au pouvoir exécutif plus de stabilité, et d'instaurer le principe d'une responsabilité effective pour tous ceux qui exercent une part du pouvoir ;

b) De décongestionner notre système administratif, centralisé à outrance, et, tout en gardant l'unité nationale, de passer à l'administration régionale, plus souple, plus facile à contrôler et à s'adapter à nos besoins ;

c) D'assurer d'une façon absolue et définitive la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Les perpétuelles interventions du pouvoir exécutif dans le domaine judiciaire sont un intolérable sujet de scandale, de même que les incessantes interventions des parlementaires dans les domaines du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire ;

d) De supprimer le favoritisme, véritable fléau du régime parlementaire, en faisant dépendre l'avancement des magistrats, fonctionnaires et officiers, uniquement des décisions d'un Conseil supérieur de discipline particulier à chaque corps et recruté parmi les plus hauts dignitaires de ces corps.

Dans le domaine social.

Le Parti agraire et paysan français pose comme base sociale de toute société :

1° La propriété individuelle ;

2° La protection du travail et de l'initiative individuels.

Au point de vue agraire, il affirme :

1° La prééminence et le large développement de la petite exploitation complétée par la pratique de la coopération ;

2° L'obtention d'un équitable régime de fermage et de métayage, réglé par la loi et les usages locaux ;

3° L'amélioration du sort des travailleurs des champs, leur participation sans réserves à toutes les réformes sociales, l'octroi de facilités législatives et financières pour leur accession à la propriété, le respect par la loi des droits des fils de cultivateurs travaillant dans l'exploitation paternelle, la suppression de l'impôt foncier pour les petits exploitants cultivant eux-mêmes (ceux-ci devant être considérés comme des artisans de la terre) et pour les anciens exploitants âgés de 60 ans, ne payant pas l'impôt sur le revenu (cette exonération devant être le correspondant de la retraite) ;

4° Les petits exploitants, même propriétaires, mis sur le même pied que les travailleurs des villes, pour les exonérations d'impôts ;

5° La revision de notre législation pour assurer la conservation de la petite exploitation et, dans la mesure nécessaire, l'extension de cette exploitation à la surface indispensable ;

6° La protection de l'artisanat rural, son développement, ainsi que l'encouragement à la reconstitution des petites industries locales ;

7° Pour les réformes sociales, le Parti agraire affirme qu'elles doivent être basées sur les principes suivants :

a) Les réformes sociales ne peuvent être ni pour l'Etat, ni pour les confessions religieuses, ni pour les partis politiques, ni pour une classe de la société, un moyen d'asservissement des classes laborieuses ;

b) Elles sont à la charge de la collectivité et administrées par elle ;

c) La mutualité est rendue obligatoire et doit servir de base à toutes les réformes sociales et à la couverture de tous les risques, étant entendu que

le Parti agraire est hostile à toute forme d'étatisation ;

d) L'égalité dans les réformes sociales entre la classe paysanne et les autres classes de la société ;

8° L'interdiction dans tous les baux à ferme des clauses qui portent atteinte à la liberté économique ou à la dignité et à la liberté de conscience des fermiers ou métayers, ainsi que l'interdiction des clauses analogues dans les contrats de travail des ouvriers agricoles.

Dans le domaine économique.

Le Parti agraire estime que la prospérité de la nation ne peut avoir d'autre base que celle de la classe paysanne.

La vie même de notre industrie et l'équilibre de nos finances sont étroitement liés à une capacité d'achat suffisante des paysans français. La base de cette prospérité paysanne ne peut résider que dans la stabilité des prix et des débouchés.

En face du développement des trusts industriels et financiers et de leur mainmise chaque jour plus accentuée sur les marchés et les pouvoirs publics :

Le Parti agraire et paysan affirme que seule l'organisation coopérative de la production et des échanges est susceptible, dans l'ordre agricole, de permettre le développement harmonieux de la production nationale et de permettre par des ententes entre coopératives de production et de consommation une meilleure organisation de nos marchés.

Le Parti agraire et paysan demande l'organisation du crédit agricole en vue de favoriser réellement le développement de la coopération et l'outillage économique de la petite exploitation paysanne.

Le Parti agraire et paysan estime que ces buts ne peuvent être réalisés que :

a) Par la liberté absolue pour le producteur agricole de vendre ses produits à des prix couvrant ses prix de revient et lui laissant un légitime bénéfice ;

b) Par la mise en œuvre d'une véritable politique de développement de la coopération paysanne ;

c) Par l'organisation d'ententes légales entre les coopératives de production et de consommation ;

d) Par l'égalité douanière entre l'agriculture et l'industrie ;

e) Par la liberté tarifaire indispensable pour pouvoir garantir notre production contre les dumpings de l'étranger ;

f) Par des encouragements très importants à l'exportation des produits agricoles par les coopératives et par l'organisation systématique de l'exportation des excédents de production sur les besoins nationaux ;

g) Par le contrôle étroit des trusts et monopoles de fait ;

h) Par la consultation obligatoire des organisations paysannes avant la conclusion des accords commerciaux.

Au point de vue international, le Parti agraire et paysan estime que la paix et l'organisation économique de l'Europe ne peuvent être basées que sur une collaboration étroite des démocraties paysannes.

En outre, le Parti agraire demande immédiatement :

1° Le vote d'une législation nouvelle protégeant réellement les cultivateurs contre les dégâts de gibier et assurant automatiquement le remboursement des dégâts causés ;

2° La réforme des lois fixant la poursuite des fraudes, de façon qu'elles soient impitoyables pour les fraudeurs, mais ne puissent plus permettre d'atteindre les producteurs honnêtes ;

3° La réforme complète des bourses de commerce et le contrôle des organisations paysannes dans la fixation des cours ;

4° Une législation efficace et impitoyable contre les excès de la spéculation ;

5° L'industrialisation intensive des monopoles d'Etat.

Dans le domaine fiscal.

1° Allégement des charges sur le capital travaillant ;

2° Simplification de notre système fiscal et établissement des feuilles d'imposition pour que chaque citoyen les puisse vérifier ;

3° Suppression des dépenses inutiles, contrôle des dépenses de l'Etat, répression impitoyable des fraudes fiscales et des abus du fisc ;

4° Etablissement du bénéfice agricole par le système du forfait, les coefficients étant établis chaque année par région par les Chambres d'agriculture;

5° Unification de notre dette et amortissement rapide de celle-ci suivant un plan à établir ;

6° Répartition des impôts communaux et départementaux plus équitable en faveur des communes rurales ;

7° Simplification des formalités exigées du contribuable injustement imposé, pour obtenir les dégrèvements nécessaires ;

8° Suppression des droits de mutation en ligne directe pour les petits propriétaires ;

9° Egalité des indemnités aux familles nombreuses entre les paysans et les autres classes de la société.

Dans le domaine administratif.

1° Les fonctionnaires sont les agents de l'Etat chargés de faire fonctionner les grands services de la nation. Ils ne peuvent, de ce fait, jouir d'une situation privilégiée ni former un Etat dans l'Etat.

2° Ils ont le droit, comme les autres citoyens, de se grouper en syndicats pour l'étude de leurs intérêts professionnels.

3° Les fonctionnaires doivent jouir de traitements assurant la dignité de leur vie. Un meilleur emploi de leurs capacités, la suppression des emplois inutiles et, par conséquent, la réduction du nombre des fonctionnaires, doit permettre d'obtenir ce résultat sans charges excessives pour le contribuable.

4° Les fonctionnaires communaux et départementaux doivent être assimilés aux fonctionnaires de l'Etat.

5° La commune doit être émancipée et devenir maîtresse de son administration. Les communes doivent pouvoir s'associer légalement en vue de perfectionner, par une étroite coopération, leurs moyens de gestion.

Dans le domaine militaire.

Le Parti agraire et paysan français, composé d'hommes qui font la guerre dans les tranchées et non dans les usines, d'hommes qui travaillent ou possèdent des champs, qui, dans les régions sinistrées, sont meurtris par les obus, considère qu'une armée forte, susceptible de défendre l'indépendance et le patrimoine de la France, est malheureusement une nécessité ; mais considère, parce qu'il est souverainement pacifique, que la démocratie paysanne doit s'associer à toutes les mesures internationales

de réduction des armements ou même de désarmement, à condition que la France se trouve en face de nations qui, de bonne foi, consentiront les mêmes sacrifices.

Il demande l'égalité de l'impôt du sang entre toutes les classes de la société.

Dans le domaine religieux.

1° Liberté de conscience absolue.

2° L'Etat neutre et souverain administre et contrôle ; il ne doit pas davantage s'immiscer dans le domaine de la conscience qu'il ne pourrait tolérer que sa souveraineté soit menacée par des organisations politiques, philosophiques ou religieuses.

3° Tous les cultes ont donc le droit de s'exercer librement, l'Etat n'en subventionne aucun ; les associations philosophiques ou religieuses peuvent se constituer avec pleine liberté d'action dès l'instant qu'elles ne sortent pas du domaine philosophique ou religieux et n'attentent pas à la souveraineté de l'Etat.

Dans le domaine scolaire.

Le Parti agraire demande que toutes les réformes ayant pour but d'étendre les bienfaits de l'enseignement favorisent également les enfants des campagnes et les enfants des villes, et ne portent jamais atteinte à l'autorité paternelle.

Dans le domaine judiciaire.

1° Le pouvoir judiciaire doit être absolument indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Les magistrats du Parquet ne doivent plus être sous les ordres du Gouvernement, ou alors il faut l'indépendance absolue de la magistrature assise par rapport à la magistrature debout, tandis qu'actuellement c'est le procureur de la République, agent du Gouvernement, qui charge ou décharge les juges du soin de l'instruction, de telle sorte qu'en matière correctionnelle, comme en matière criminelle, les ordonnances rendues le sont presque toujours conformément aux réquisitions du Parquet.

L'avancement des magistrats ne doit plus être réglé par la chancellerie, afin d'assurer l'entière indépendance des magistrats vis-à-vis du Gouvernement ; l'avancement et l'affectation des magistrats doivent être déterminés uniquement par le conseil supérieur de la magistrature.

Les magistrats doivent être mieux payés, car il est nécessaire que leur situation matérielle soit à la hauteur de l'importance du rôle qu'ils doivent jouer dans la démocratie.

2° Pour désembouteiller les cours et les tribunaux, il est nécessaire d'obtenir des présidents qu'ils jugent à chaque audience un certain nombre d'affaires.

Pour toutes les affaires sommaires, le juge unique doit être institué, et toutes les affaires doivent être jugées dans les trois mois du jour où elles sont engagées.

Sur le terrain professionnel.

Le Parti agraire et paysan, étant un parti politique, ne peut demander aux associations professionnelles que la neutralité qu'elles se sont engagées à observer à l'endroit des autres partis politiques. Il estime cependant qu'à cause même de son programme politique, économique et social, cette neutralité peut être bienveillante.

Le Parti agraire et paysan déclare ne vouloir à aucun moment s'immiscer dans la constitution et la marche des associations professionnelles. Il sera simplement très heureux de les aider :

a) A échapper de plus en plus à la mainmise des services officiels, des hommes politiques et des personnalités bourgeoises cherchant à déformer leurs buts et leurs besoins ;

b) A former l'élite paysanne qui prendra la direction de ces associations professionnelles ;

c) A réaliser leur unité dans le plan syndical, technique et coopératif ;

d) A créer les moyens financiers propres à développer leur action, à leur faire jouer sur les marchés le rôle qui leur revient, à faciliter le développement des coopératives, à créer les liens entre la production et la consommation, à assurer à la classe paysanne le contrôle des richesses minérales qui peuvent assurer à la production agricole française les meilleures matières fertilisantes à meilleur marché ;

e) A obtenir la législation qui est nécessaire pour que le syndicalisme et la coopération agricoles aient, enfin, le statut légal et fiscal nécessaire à leur développement.

IV — Déclaration du Parti radical et radical-socialiste (27 octobre 1929)

Le 27 octobre 1929, à l'issue du Congrès du Parti radical et radical-socialiste, M. HÉRARD, au nom du Parti, donna lecture de la déclaration suivante (*Temps*, 28. 10. 29) :

Le parti radical et radical-socialiste n'a pas cessé d'être dans notre pays le parti du progrès, celui qui, tout à la fois, a diffusé les connaissances et amélioré, de façon constante, les conditions de vie de tous les citoyens ; il a su s'adapter constamment à des circonstances nouvelles et grouper autour de lui, aux heures décisives de l'histoire politique de la République, les forces totales de la démocratie.

Le congrès de Reims et le programme du parti (1).

Conscient des perturbations profondes apportées par la guerre, et dont la ville de Reims a été et demeure le douloureux et glorieux symbole, il a, dans ses congrès successifs, su s'inspirer des événements pour préciser son programme ; il a défini les grandes idées d'organisation internationale, d'organisation économique et syndicale et de réforme de l'Etat, qui répondent aux besoins modernes. C'est ainsi qu'il attire à lui les forces neuves et les esprits qu'aucun dogme ne peut satisfaire, mais qui viennent à une doctrine de libre examen et à un parti de renouvellement permanent.

Politique extérieure.

En accord avec les démocraties de tous les pays, particulièrement confiant en l'amitié anglaise, le Parti radical poursuivra une vigoureuse politique de paix par le rapprochement politique et économique de la France et de l'Allemagne, par l'acceptation de l'arbitrage obligatoire de tous les conflits

(1) Les sous-titres sont ajoutés par la *D. C.*

sans aucune réserve, par la réduction et le contrôle général des armements, par la conclusion d'ententes douanières, première étape vers la fédération européenne, qu'il appelle de tous ses vœux.

Politique intérieure :

Limitation des dépenses militaires.

Il rappelle sa campagne continue contre les augmentations successives des dépenses militaires, campagne au cours de laquelle il a maintes fois démontré que l'accroissement des charges ne se traduit pas par un accroissement réel de la sécurité nationale et ne répond pas à une conception moderne de la défense du territoire. Il est décidé à poursuivre son action pour la réorganisation de l'armée et la limitation de ses dépenses.

Impôt sur le revenu.

Auteur de l'impôt sur le revenu, le Parti doit en assurer l'exacte application, qui n'est pas obtenue par le système inefficace du contrôle, par les signes extérieurs ; il juge également désirable d'étendre cet impôt aux finances départementales et communales, dont la refonte apparaît nécessaire, non toutefois sans une étude approfondie des modalités d'exécution. Enregistrant les plus-values budgétaires dues à un effort des contribuables, qui ne saurait être prolongé sans danger pour le pays, nous estimons que les ressources nouvelles qu'elles procurent doivent être affectées à des dépenses sociales et d'outillage national. Nous pensons aussi que, par une conséquence nécessaire, demain doit apporter les dégrèvements démocratiques attendus par la nation et réclamés par le Parti, notamment l'abattement à la base, la réduction des impositions indirectes et la modération de la contribution sur les traitements et les salaires.

Vie économique et réformes sociales.

Considérant que l'Etat ne saurait se désintéresser de la vie économique, qui doit être rationnellement organisée pour permettre l'abaissement des prix et la juste élévation des salaires, qu'il ne saurait davantage intervenir, sans information ni compétences suffisantes, le parti veut un organisme administratif centralisant les informations économiques et un conseil national transformé de manière à bénéficier de l'expérience des forces syndicales et à assurer la préparation technique des mesures intéressant la production.

Pour leur permettre de se défendre efficacement contre les grandes entreprises, le commerce, l'artisanat et les petites industries doivent être mis en mesure de s'organiser ; il est indispensable qu'ils trouvent des facilités de crédit pour le moins égales à celles dont profitent leurs redoutables concurrents.

C'est en accord complet avec le programme de la C. G. T. que nous réaliserons des réformes depuis longtemps réclamées par la classe ouvrière, telles que les vacances payées, l'institution des délégués ouvriers à la sécurité, la conclusion obligatoire des contrats collectifs de travail, etc. Le Parti entend exiger l'application des assurances sociales à la date fixée par la loi, en vue de tenir les promesses faites aux travailleurs et de les faire bénéficier d'institutions de solidarité déjà en vigueur dans les grands pays industriels. Il y apportera les aménagements réclamés, à juste titre, par l'agriculture.

Protection des intérêts agricoles.

Fier de la confiance mise en lui, depuis si longtemps, par les masses paysannes, et rappelant que la prospérité de l'agriculture est à la base même de la prospérité nationale, notre Parti soutient énergiquement les revendications des producteurs ruraux. Résolus à parer au retour de crises comme celle qui sévit encore, nous réclamons les mesures nécessaires à la protection des intérêts agricoles, tant par la réglementation du marché des céréales, jusqu'ici livré à la spéculation et menacé par la concurrence étrangère, que par des mesures douanières appropriées, la réduction des tarifs de transport, le contrôle de la vente des engrais, le développement du crédit agricole, la création de caves et de silos coopératifs, etc.

Participation des femmes à la vie politique.

Dans un pays décimé par la guerre, aux victimes de laquelle nous renouvelons l'assurance de notre respect et de notre affectueuse sollicitude, nous estimons plus indispensable que partout ailleurs la protection de la race : pour cette œuvre, qui exige tant de bonnes volontés, nous demanderons aux femmes leur concours éclairé et bienfaisant, et nous les ferons participer effectivement à l'activité sociale par leur ascension progressive à la vie politique.

Nous désirons la mise en pratique et la généralisation des organismes de lutte contre les fléaux sociaux : mortalité infantile, tuberculose, cancer, maladies vénériennes.

Laïcité et « École unique ».

Attaché plus que jamais aux principes de laïcité, qui ont subi depuis un an de si rudes assauts, notre Parti est décidé à maintenir dans leur intégralité, en les étendant, dès qu'il sera possible, à l'ensemble du territoire, les lois qui sont l'expression même de l'esprit républicain. C'est pourquoi le Parti radical, fidèle à sa tradition la plus chère, ne négligera aucun effort pour assurer le complet épanouissement de l'enseignement laïque national, notamment par la fréquentation scolaire régularisée, la prolongation obligatoire de la scolarité jusqu'à 14 ans, l'organisation de l'enseignement postscolaire, l'appui effectif et généreux aux amicales et patronages laïques. Mais notre tâche ne sera pas achevée avant que nous n'ayons établi l'école unique, qui permettra à toutes les capacités de se manifester, de prendre, dans la nation, la place légitime à laquelle elles peuvent prétendre et de rendre à la collectivité les services que celle-ci attend d'elle.

Union des forces de gauche.

C'est en s'appuyant sur un programme aussi conforme aux aspirations de tous les républicains que le parti radical adresse un appel pressant et formel à tous les partis démocratiques pour qu'ils prennent, en commun, les responsabilités du pouvoir et réalisent cette union de toutes les forces de gauche qui, seule, répond pleinement aux espérances du pays républicain.

Notre parti affirme de nouveau sa confiance entière dans son président et l'assure de toute sa solidarité.

Certes, les problèmes de l'heure sont graves ; mais les buts permanents du parti sont plus élevés encore. Si, par delà les limites de l'horizon parlementaire, nous portons ensemble nos regards vers

l'avenir, nous ne craignons pas d'affirmer que le Parti radical, plus sûr que jamais de sa force, plus conscient que jamais de son unité, plus attaché que jamais à ses chefs et à ses représentants, plus fier enfin que jamais de son idéal, parti puissant par le nombre et le dévouement, poursuivra, d'une marche irrésistible, sa route vers les destins meilleurs de la démocratie et de l'humanité.

V — Déclaration du Parti socialiste français

(26 octobre 1928)

Lors des élections de 1928, la *D. C.*, t. 19, col. 472, a reproduit le texte de la déclaration du Parti socialiste français adoptée par le Congrès national des délégués du Parti réunis à Paris le 3. 12. 27. L'*Information sociale* du 27. 3. 30 a publié la déclaration lue au Congrès de Nevers le 26. 10. 28. Nous en reproduisons le texte ci-après :

Le Parti socialiste français fait appel aux républicains épris de l'idéal socialiste, c'est-à-dire qui veulent une transformation de la société par la socialisation des moyens de production et d'échange, afin d'atteindre plus de justice dans les rapports entre citoyens, et de réaliser pleinement la démocratie sociale.

Etranger à toute idée purement théorique, si haute soit-elle, il ne consent pas à se contenter d'une critique de la société capitaliste, en attendant que les événements aient renversé cette société.

Il n'estime pas davantage que les moyens de violence soient seuls efficaces pour atteindre le but qu'il poursuit. Respectueux des principes républicains, il pense que la démocratie bien comprise contient en elle-même les moyens d'émancipation nécessaires, et que les progrès obtenus dans le cadre de la loi sont les seuls qui ne soient pas éphémères.

Conscient des réalités qui seules comptent pour lui, c'est avec méthode, et en s'appuyant sur les données de la science, qu'il cherche le triomphe de ses idées.

Sa politique est essentiellement agissante, et jamais, sous aucun prétexte, il n'acceptera l'inaction comme une méthode. Ne promettant pas plus qu'il ne peut tenir, il n'a pas à craindre les désillusions de ses adeptes. L'expérience démontre que ce n'est pas en un jour que l'on atteint les réalisations totales, mais elle démontre également que si l'on ne commence pas par les réalisations partielles on recule d'autant l'heure des réalisations totales.

Profondément républicain, le Parti professe le respect absolu des libertés publiques, et notamment de la liberté de conscience sanctionnée par la laïcité de l'Etat. Il défend contre toute atteinte les lois laïques dans leur texte et dans leur esprit.

Sa doctrine, comme sa politique, est issue des réalités et non des théories dogmatiques.

Il constate que, dans la société moderne, le régime capitaliste a mis la puissance aux mains des détenteurs de l'argent, lesquels, maîtres des moyens de production, commandent au monde des travailleurs. C'est le capital mort qui impose sa volonté au capital vivant. Le Parti déclare qu'il est immoral que ce soit ainsi la machine qui commande à l'homme et lui dicte sa loi, et que la justice ne sera établie que si, les rôles étant renversés, le capital vivant commande au capital mort, l'homme à la machine.

Il observe que la situation actuelle est due au fait que les travailleurs sont divisés entre eux, les travailleurs manuels formant une masse asservie, tandis que les travailleurs intellectuels de la production sont mis trop souvent à la disposition du capital mort et commandent en son nom.

Son premier souci est donc de créer l'union indispensable de tous les travailleurs et de restituer au travail son unité nécessaire.

Pour atteindre ce but, il compte sur l'action de l'éducation nationale, et notamment de l'Ecole unique, dont il est fermement partisan, et sur le développement de plus en plus grand du syndicalisme qu'il préconise.

Lorsque le capital mort ne sera plus que le prêteur d'associations de travailleurs, il aura perdu son pouvoir abusif de direction, et la socialisation des moyens de production aura été réalisée d'une manière pratique.

Elle le sera plus pleinement encore par l'union des efforts financiers des travailleurs et des classes moyennes, en vue de généraliser et de systématiser la constitution d'instituts coopératifs de finance populaire, capables de retirer son hégémonie à l'oligarchie financière qui nous gouverne aujourd'hui.

Ainsi serait obtenue la socialisation des moyens d'échange.

Mais des efforts pour l'émancipation du monde du travail resteraient vains si la structure de l'Etat lui-même n'était pas modifiée. L'Etat, encombré de rouages surannés, ne correspond pas aux besoins modernes. Il a tellement le sentiment de sa faiblesse qu'il s'incline devant les grandes Puissances économiques, et abdique entre leurs mains au point même de consacrer les injustices fiscales qui garantissent leurs privilèges. Il faut, avant toutes choses, qu'il soit rendu apte à sa fonction par une réforme profonde qui fasse apparaître les liens indispensables qui le rattachent aux citoyens et à toutes les organisations professionnelles. Ce but ne peut être atteint que par le concours de tous les citoyens et l'active diligence des fonctionnaires, serviteurs les plus directs de l'intérêt général.

Une telle politique nationale n'est possible que dans une atmosphère de paix internationale. Le Parti socialiste français est donc indéfectiblement attaché à l'idée de paix. Mais il envisage la paix non comme un simple pacte de bonne volonté réciproque, mais comme une construction positive qui solidarise les peuples sur le terrain économique, réglemente la production et la répartition des richesses et crée ainsi entre les Etats des interdépendances analogues à celles qui ont été le ciment des diverses unités nationales.

En attendant que sa politique ait permis d'atteindre le stade social auquel il veut conduire le pays, et pour préparer l'avènement de ce stade, le parti donne mandat à ses élus, avec lesquels il est fermement uni, de faire adopter toute mesure tendant notamment :

Politique intérieure.

A l'établissement de l'enseignement démocratique dont la formule est contenue dans le projet de l'Ecole unique ; prolongation de la scolarité complétée par l'enseignement postscolaire et l'apprentissage ;

A la transformation du salariat par la généralisation du contrat collectif, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises et au partage des bénéfices, les congés payés, l'encourage-

ment aux coopératives, notamment aux coopératives bancaires, le développement du crédit populaire. Spécialement en ce qui concerne l'agriculture, politique agricole qui affranchira les agriculteurs du trust des détenteurs des matières premières, semences et engrais indispensables au travail de la terre ; protection du travail agricole et encouragement à la propriété paysanne, indemnité de plus-value au fermier sortant, protection des ouvriers agricoles, notamment au point de vue de l'hygiène et du logement ;

A la mise en œuvre de la politique d'habitation inaugurée par le Gouvernement ;

A l'application de la loi sur les assurances sociales;

Aux encouragements donnés à l'artisanat ;

A la péréquation et à la mise en rapport avec le prix de la vie des traitements et des pensions ;

A la réforme des impôts dans le sens démocratique, et à l'établissement de la justice fiscale ;

A la protection de l'épargne des humbles, notamment contre les démarcheurs à domicile ;

Aux mesures d'amnistie qui s'imposent ;

Au respect du suffrage universel et à l'extension du droit de vote aux citoyennes françaises ;

En ce qui concerne l'Etat :

Au maintien intégral du patrimoine national, dont les monopoles ne sauraient être distraits ni directement, ni par voie indirecte ;

A la restauration de l'autorité de l'Etat lui permettant de résister à l'empiétement des puissances économiques ;

A une politique monétaire qui préserve l'indépendance des pouvoirs publics et rende à notre institut d'émission la maîtrise de notre monnaie nationale ;

A la reconnaissance du droit syndical des fonctionnaires ;

A l'établissement du statut légal du conseil économique.

Politique extérieure.

Au règlement définitif des dettes interalliées en le liant au règlement général des dettes internationales nées de la guerre, moyen incomparable de servir la paix et de réduire les obstacles qui s'opposent encore au rapprochement des peuples ;

A la réduction des armements et à la réduction du service militaire au temps minimum, étapes vers le désarmement général ;

A une orientation de la politique coloniale vers des fins humanitaires et fraternelles ;

Au développement et à la démocratisation de la Société des Nations, et à l'introduction dans les programmes des écoles d'un enseignement capable de développer un esprit international ;

A l'encouragement de toutes les initiatives rapprochant les peuples sur le terrain économique ;

A l'abaissement des barrières douanières ;

A l'établissement de l'arbitrage obligatoire en cas de conflits internationaux ;

A toute initiative en vue de la conclusion d'ententes affermissant de plus en plus le sentiment de la paix dans le monde.

La barque de Pierre se rit des vents et des tempêtes : elle a les saints pour passagers, la croix pour mât, les doctrines de l'Evangile pour voiles, les anges pour rameurs et Dieu pour pilote.

Saint JEAN CHRYSOSTOME.

BRÈVES STATISTIQUES

Situation scolaire au Maroc
(fin décembre 1928)

Du *Maroc Catholique* (mai 1930) :

I. — Établissements d'enseignement secondaire et primaire supérieur :

Lycées et collèges de garçons :	
Casablanca	1 173 élèves
Rabat	582 —
Tanger	342 —
Oudjda	272 —
Lycées et collèges de jeunes filles :	
Casablanca	550 —
Rabat	608 —
Tanger	260 —
Oudjda	169 —
Ecoles industrielles de Casablanca	377 —

II. — Enseignement primaire européen.

	GARÇONS	FILLES
Français	4 979	4 760
Espagnols	2 284	2 173
Italiens	1 113	1 015
Divers	378	333

III. — Enseignement musulman.

Collèges et écoles de fils de notables	1 287 élèves
Ecoles primaires urbaines et rurales	5 387 —
Ecoles de filles	1 758 —
Ecoles professionnelles	688 —

IV. — Enseignement Israélite.

5 002 garçons ; 4 844 filles.

L'Italie qui vient, témoignages politiques et littéraires, par LUCIEN GENNARI. — Un vol. de 256 p. Prix, 12 francs. Jules Taillandier, Paris, 1929.

« M. Gennari catalogue dans ce recueil une série d'études bien intéressantes sur la littérature italienne. Il s'est efforcé de déceler parmi les auteurs de renom les tendances catholiques ou du moins catholicisantes. Et cela nous vaut, à propos de Fogazzaro, de Crispolti, de Paolieri, de Salvator Gotta, et de maints autres, des révélations instructives.

» C'est à la tradition manzonienne, à la fois hautement catholique et fièrement italienne, que M. Gennari fait confiance pour le renouveau intellectuel de ses compatriotes. Les obscurités de Pirandello le laissent sceptique, et le courant hégélien qui émane de Gentile ne lui semble guère fécond. La foi manzonienne, tant de fois décriée, anime ces pages d'un bout à l'autre. Félicitons-nous-en ; si les espoirs de M. Gennari se réalisent, la littérature italienne du proche avenir semble promise à la clarté, à la noblesse, à toutes les vertus d'un spiritualisme solide et d'un patriotisme mesuré. Puisse le fascisme, qui constamment oscille entre les tendances païennes et chrétiennes, au milieu desquelles l'Italie se débat depuis des siècles, renouer une bonne fois avec le courant traditionnel catholique, le seul qui garantisse, au fond, la vraie grandeur du pays. — G. HOYOIS » (*Revue des auteurs et des livres*, janv. 1930.)

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

" Émission radio-catholique " en Hollande

Lettre de l'épiscopat des Pays-Bas (avril 1930)

Le *Maasbode* n° 23 017 (4. 4. 30) publie d'après la revue *Sancta Maria* la lettre suivante que nous traduisons du néerlandais :

En ce mois d'avril, que la fondation de l'Emission radio-catholique a choisi comme l'année précédente pour une propagande intense, nous pensons devoir vous exhorter à soutenir autant que possible cette émission. Actuellement la radio est un des moyens les plus influents que Dieu nous ait donnés et que l'intelligence humaine ait inventés pour atteindre la grande masse.

La radio ignore les distances, par elle la parole parlée pénètre dans tous les foyers ; maintenant déjà la radio surpasse tout autre moyen de communication, car dans un moment indivisible elle atteint non pas des centaines mais des milliers d'hommes.

Celui qui sait estimer l'influence de la presse comprend ce que peut effectuer la radio dans l'esprit et le cœur de ceux qui l'écoutent. Aussi, il est clair que la radio est d'une importance capitale pour l'Eglise catholique, car par ce moyen elle est à même, plus que jamais, de réaliser la vocation que le Christ lui a imposée par ces paroles : « Allez et enseignez tous les peuples, prêchez l'Evangile à toutes les créatures. » Ces paroles de l'Ecriture Sainte se vérifient encore davantage : « Leur voix est allée par toute la terre et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde. »

Depuis le commencement nous avons approuvé et encouragé les efforts en vue de la fondation d'une station d'émission catholique aux Pays-Bas, dans l'espoir qu'elle serait pour nos fidèles une source de développement et d'approfondissement de leur vie religieuse et sociale et une sauvegarde contre les dangers qu'une radio non catholique amènerait sans doute souvent. Elle est en même temps le moyen de faire connaître la doctrine et la vie de l'Eglise catholique à ceux qui vivent hors d'elle.

Depuis les quelques années que l'Emission radio-catholique (K. R. O. [1]) est en activité, le nombre des écouteurs s'est accru d'une façon extraordinaire. Bientôt il n'y aura plus une seule famille où la radio catholique ne pénètre pas.

Il nous semble donc qu'au moment présent il est plus qu'évident que tous les catholiques néerlandais doivent favoriser leur propre émission. Pour cette raison nous recommandons particulièrement au clergé et aux fidèles la propagande du K. R. O. ce mois-ci.

---

(1) Katholieke Radio-Omroep.

PIÉTÉ ET VIE CHRÉTIENNE

Les grandes Écoles

I — Les Communions pascales [1]

Pour 1930, le communiqué officiel de l'Union sociale d'ingénieurs catholiques (U. S. I. C.) fournit les renseignements suivants :

Treize mille huit cents, en progrès de *treize cent[s]* sur l'an dernier, tel est le nombre des « signatures » contrôlées sur les « invitations » aux messe[s] pascales des grandes Ecoles et des élites intellectuelles de 26 Ecoles et Facultés, surtout de « scientifiques ».

En tête, Polytechnique avec 2 849 « signataires » et suivent : Centrale avec 2 749 ; Saint-Cyr, 1 955 Arts et Métiers, 1 179 ; Mines de Paris, 625 ; Centrale de Lyon, 607 ; Mines de Saint-Etienne 314, etc.

Ces chiffres sont un indice très significatif, à l[a] manière des « scientifiques », du développement continu de ce grand mouvement de renouveau chrétien dans nos élites intellectuelles. Ils garantissent une exactitude plus rigoureuse que de simple[s] comptes rendus de réunions souvent suspects d'exagération.

Ces 13 800 « signataires » invitant leurs camarades en appellent évidemment beaucoup d'autre[s] aux rassemblements organisés dans plus de *cen[t] cinquante* localités de France et des colonies. Et [il] n'est pas exagéré d'évaluer à plus de *quinze mill[e]* le nombre des participants directs à cette affirmation de foi.

Au Foyer de l'U. S. I. C. (Union sociale d'ingénieurs catholiques), 18, rue de Varenne à Paris où sont centralisés les dossiers de ces organisations les preuves abondent des résultats de ces manifestations de foi. C'est de tradition désormais que les polytechniciens se retrouvent plus de *mille* à Saint-Etienne-du-Mont, les Centraux plus de *mille* [à] Notre-Dame de Paris, les autres écoles à l'avenant partout, à Paris et en province, on compte des participants nombreux en proportion des effectifs d[es] promotions d'Ecole.

Et l'exemple est suivi de plus en plus dans les écoles les plus diverses en provoquant une intense activité d'apostolat.

Partout, à l'occasion de ces actes de foi faits en commun, sont nés ou se sont développés plus largement parmi les élèves des groupes de catholiques où fleurissent les cercles d'études d'apologétique e[t] sociologie, l'apostolat dans les patronages et les « escouades de catéchistes » enseignant la doctrin[e] aux enfants, tels, pour ne citer qu'un détail, les *cent sept* catéchistes élèves des grandes Ecole[s]

---

(1) Voir dans *D. C.*, t. 21, col. 953-954, les communion[s] pascales en 1919 ; t. 9, col. 1124-1130 ; t. 15, col. 1049-1050 ; t. 19, col. 1202-1203, les statistiques pour 1923, 1926 et 1928.

répartis cette année tous les dimanches dans les faubourgs et les lotissements de la banlieue rouge de Paris, etc.

Aussi, parmi les anciens s'opèrent des regroupements d'activités dont l'union décuple l'influence chrétienne et sociale.

En tout cela l'action réciproque des camarades entre eux se développe, et l'apostolat de camarades à camarades explique et assure la puissance de ce mouvement religieux, qui gagne en profondeur comme en étendue.

Au sein de ces groupements, les âmes conquérantes abondent, fortement trempées dans les « *exercices* » des *retraites fermées*, source première du renouveau dans ces élites.

H. D.

II — Apostolat dans la banlieue

De M. François Veuillot, dans la *Vie Catholique* (15. 3. 30) :

L'un des mouvements les plus symptomatiques et les plus prometteurs de ces dernières années, c'est, à coup sûr, la formation des groupes catholiques au sein des grandes écoles de l'État. Symptôme de la vitalité profonde que l'esprit chrétien sut garder dans l'élite de notre jeunesse, puisque ce progrès s'accomplit dans un temps et dans un milieu qu'on pouvait lui croire essentiellement défavorables. Promesse de renouveau, puisqu'il introduit chaque année, parmi les influences sociales, un contingent plus nombreux de catholiques pratiquants et convaincus. L'Union sociale des ingénieurs catholiques doit à ce phénomène heureux de s'affirmer désormais, par son double contingent des professionnels établis et de jeunes élèves, comme une véritable puissance. Avec ses six mille adhérents fortement unis, plus encore par la communauté de doctrine et d'aspirations que par une organisation solide et souple, elle s'impose aux esprits les plus différents. N'avons-nous pas vu, tour à tour, à l'hôtel de la rue de Varenne, le socialiste Albert Thomas, président du B. I. T., puis le catholique social Georges Pernot, ministre des Travaux publics (de la veille et du lendemain), rendre hommage à cette institution, dont la collaboration est reconnue de plus en plus nécessaire à l'organisation internationale du travail comme à la paix sociale de notre pays ?

Or, si l'on pénètre au fond des choses, on se rend compte que les membres de l'U. S. I. C. trouvent leur force intime et leur rayonnement élargi précisément dans la qualité de leur catholicisme. Il ne s'agit pas, dans cette nouvelle génération de scientifiques et de réalisateurs, du néo-catholicisme, à base de dilettantisme et de sensibilité, qui fut quelque temps à la mode il y a tantôt quarante ans. Ces élèves des grandes écoles et ces jeunes ingénieurs sont des catholiques tout court, et des catholiques complets. Ce sont des communiants, ce sont des retraitants, ce sont des agissants. De même qu'ils vont faire ostensiblement leurs Pâques, afin de prêcher d'exemple, ils se consacrent aux œuvres populaires, afin d'exercer la prédication de la charité. Hier encore, à l'assemblée générale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, M. Fliche, dans un remarquable rapport sur la jeunesse, exaltait la collaboration généreuse et féconde que cette élite de jeunes apporte aux conférences des faubourgs et de la banlieue.

Mais, par un émouvant attrait, ce sont les enfants surtout que ces polytechniciens, ces centraux, ces élèves des Mines ou des Ponts-et-Chaussées, qui se sentent un cœur de frères aînés, vont rechercher avec passion dans les secteurs les plus déshérités de la zone rouge. Ils se penchent affectueusement vers ces petites âmes, toutes vides, mais si ardemment ouvertes, pour les remplir de ce qu'ils croient eux-mêmes, et de ce qu'ils aiment, et de ce qu'ils savent. [...]

C'était en 1923. Quelques messieurs donnaient isolément l'instruction religieuse aux enfants d'une paroisse populaire. L'un deux, ancien élève des Mines, estimant que cette œuvre pouvait s'élargir, mais qu'elle ne prendrait une extension durable et féconde que par un puissant apport de jeunes recrues, vint en parler au R. P. Pupey-Girard, aumônier de l'U. S. I. C. Ce guide et cet animatur, instruit mieux que personne des aspirations de son groupe et toujours à l'affût des occasions d'en accroître et d'en intensifier l'apostolat, s'empressa de répondre à cette ouverture. Mais cette croisade nouvelle avait besoin d'un entraîneur convaincu. Or, le même jour exactement, M. René Bellais, la veille encore élève de l'Ecole centrale, ayant entendu parler des dames catéchistes, se sentait pressé d'imiter leur exemple. A son tour, il s'en confia au R. P. Pupey-Girard, qui ne put qu'admirer cette rencontre providentielle. Immédiatement, la décision fut prise et le mouvement commencé, M. René Bellais, dans la chambre de l'aumônier, en était le fondateur, le chef, le secrétaire et, provisoirement, le seul membre. Quelques semaines plus tard, deux escouades étaient formées.

L'idée se propagea rapidement dans l'élite des futurs ingénieurs. M. René Bellais croit pouvoir attribuer ce phénomène au mélange de rigueur scientifique et d'esprit d'apostolat qu'il découvre en ses jeunes camarades. Ils veulent conquérir des âmes à Jésus-Christ : c'est le but ; et, par une sorte de raisonnement géométrique, pour atteindre ce but, ils s'attachent à la voie la plus directe et la plus rapide. Or, l'enseignement de la religion conduit tout droit les âmes à la connaissance de Jésus-Christ ; donc, ils se consacrent à cet enseignement.

Ils s'y dévouent, au surplus, de tout cœur, avec l'ardeur du zèle, la fougue de la jeunesse et la méthode inflexible et tenace des bons mathématiciens. Le R. P. Pupey-Girard abonda, à leur égard, en traits émouvants, pittoresques et savoureux. Voici Bernard Lacretelle, élève des Mines — « il a mal tourné depuis, me confie l'aumônier de l'U. S. I. C., il est au noviciat »; — il a découvert, un beau pour, le lotissement du Maroc, un coin perdu, sans prêtre, éloigné de toute église ; il en prend possession, sans consulter personne ; y loue une baraque inachevée, la termine avec deux camarades, se met de porte en porte en quête des enfants, finit par en recruter deux, fonde avec eux son catéchisme ; autour du local primitif — à tous les points de vue — des curiosités, puis des sympathies, puis des dévouements se réunissent ; on inaugure des œuvres sociales, qui attirent et augmentent « la clientèle » : un centre religieux s'établit : quelque temps plus tard, on y célébrait dix-sept baptêmes de grands garçons.

Ces apôtres, donc, conquièrent des âmes ; en même temps, ils affermissent leur propre foi. Non seulement le sens plus profond et plus aigu de la responsabilité les garde et les élève; mais, désireux d'enseigner avec exactitude, ils réapprennent avec conscience. « Pour faire à mes gosses une heure

d'*amphi*, disait l'un d'eux dans son langage d'école, il faut que je m'en fasse deux heures à moi-même. »

Quant aux résultats obtenus, souvent ils sont admirables. C'est que, sur les gamins de la banlieue, l'impression de cet apostolat spécial est vive et pénétrante. Ils considèrent avec un ébahissement respectueux, qui contient les indisciplines et retient les attentions, ces grands jeunes gens, parfois en uniformes de polytechniciens, venus tout exprès de Paris leur parler du bon Dieu.

Mais le catéchisme n'est qu'une des branches de ce ministère que Pie X, à propos d'autres jeunes gens animés du même esprit, déclarait « voisin du sacerdoce ». Des faubourgs et de la banlieue, beaucoup de patronages ont été adoptés par l'U. S. I. C. et là encore c'est une œuvre de formation morale et spirituelle que veulent accomplir, en faveur de leurs petits frères déshérités, les élèves des grandes écoles. Ni les jeux, dont ils se font joyeusement les entraîneurs, ni même les cercles d'études qui les attirent davantage, ne sont le but suprême de leur activité ; ce sont les âmes qu'ils visent et que, souvent, ils ont le bonheur d'atteindre, à travers les camaraderies des récréations et l'intimité des leçons amicales.

D'autres encore se dévouent aux « équipes sociales », d'autres aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Et combien, malgré leurs études assidûment poursuivies, trouvent le secret de se multiplier dans plusieurs œuvres !

Ils sont ainsi, de Polytechnique, 44 enrôlés dans les « escouades » et 39 occupés par les patronages ; de Centrale, 49 catéchistes et 21 confrères de « patro ». D'autres éléments, moins nombreux, sont fournis par des écoles moins considérables : Arts et Métiers, Mines, Institut agronomique, Ponts et Chaussées, Poudres, Aéronautique et Génie maritime. Sur ce total, la banlieue, pour sa part, absorbe un effectif de 107 apôtres, dont 49 polytechniciens, 43 centraux, 15 élèves appartenant à d'autres écoles... Et c'est ainsi que la haute culture scientifique arrache à l'ignorance et fait monter vers Dieu les petits enfants de la zone rouge.

MISSIONS

Progrès de la Propagation de la Foi en 1929.

De l'*Agence Fides* (21. 5. 30) :

Ces dernières semaines, eut lieu à Rome la réunion annuelle du Conseil supérieur de l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi. Les différentes questions qui figuraient à l'ordre du jour furent traitées avec calme et méthode, grâce surtout à l'étude faite à l'avance par la Commission préparatoire des propositions les plus importantes.

Outre les membres du Conseil supérieur résidant à Rome, les directeurs nationaux de l'Autriche, de la Bavière, du Canada Oriental, de la Tchéco-Slovaquie, de la France (Lyon et Paris), de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Yougoslavie, de la Hollande, de la Pologne, de l'Ecosse, de l'Espagne, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique, assistaient aux réunions ou s'étaient fait représenter.

Chaque directeur national présenta un rapport détaillé sur l'activité de l'Œuvre dans son pays et sur les initiatives prises pour en augmenter le rendement comme l'exigent les besoins croissants des Missions; on jugea particulièrement dignes d'éloges la grande exposition missionnaire de Barcelone et les expositions missionnaires ambulantes en France. On constate aussi avec plaisir que certains Conseils se servaient de propagandistes spécialisés. Ces propagandistes consacrent toute leur activité au développement de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, et propagent l'idée missionnaire parmi les fidèles en multipliant les inscriptions et en facilitant la récolte des offrandes. Il y a à présent 7 propagandistes en France, 6 en Italie, 2 en Angleterre, 2 en Ecosse et 3 aux Etats-Unis, mais l'exemple sera bientôt suivi partout.

Comme nous l'avons déjà annoncé, les offrandes reçues au cours de l'année 1929 sont supérieures à celles de l'an dernier. En effet, en 1928, on avait recueilli dans le monde entier 55 319 780 lires italiennes. En 1929, la liste n'est pas complète, la somme monte à 65 986 610 lires. Il y a donc une augmentation de 10 666 830 lires. Quelques petites sommes que l'on attend encore augmenteront encore ce chiffre. Ce progrès si consolant est dû sans doute au zèle des directeurs nationaux, du clergé et de tout le peuple chrétien, stimulé par un événement providentiel : le jubilé sacerdotal du Pape des Missions.

Les dix pays suivants méritent d'être signalés pour avoir connu en 1929 les plus grands progrès :

	Sommes perçues	Augmentation
	Lires italiennes	
Etats-Unis d'Amérique......	26 797 000	2 445 000
France (Conseils de Lyon et de Paris)...............	7 852 600	2 031 856
Italie......................	6 209 000	1 157 000
Allemagne (Conseils nationaux d'Aix-la-Chapelle et de Munich).............	5 605 500	1 329 500
Canada (Conseils de Québec et de Toronto)..........	3 224 300	1 174 000
Belgique...................	3 060 000	514 000
Hollande...................	2 289 000	213 500
Irlande....................	1 484 000	123 970
Pologne....................	1 282 000	579 500
Suisse.....................	510 000	121 000

Une mention spéciale est due, à cause de leur caractère particulier, aux aumônes qui sont parvenues des pays des Missions. Plusieurs supérieurs de Missions, grâce au zèle de leurs missionnaires, ont répandu l'Œuvre de la Propagation de la Foi parmi leurs fidèles récemment gagnés à l'Eglise. Ah ! qu'elles sont touchantes les lettres adressées par ces missionnaires au Conseil supérieur pour lui communiquer la liste des aumônes et les sentiments exprimés par ces néophytes, heureux et fiers de pouvoir contribuer à la diffusion de l'Evangile et de pouvoir attirer par leurs prières et leurs aumônes de nouvelles brebis dans le bercail du Pasteur.

La somme des aumônes recueillies dans les Missions est de 1 080 000 lires. Elle marque un progrès de 452 065 lires sur la somme de 1928, qui était de 627 935 lires.

En voici la répartition :

	Lires	Augmentation
Missions d'Asie...........	370 250	185 555
Missions d'Afrique.........	303 000	216 420
Missions d'Océanie.........	110 500	83 000

Dans la somme totale des offrandes de la Propagation de la Foi est comprise une somme de 1 248 807 lires, qui fut offerte spécialement pour l'éducation et le maintien de catéchistes. Voilà une intention qui est appelée à faire fortune. En effet, tous ceux qui s'occupent des Missions se rendront parfaitement compte de l'importance de l'action du catéchiste, et, sans penser à la création d'une nouvelle œuvre pour ces catéchistes, ils sentent la nécessité d'encourager largement l'heureuse initiative qui leur vaut un si généreux secours.

Les subsides sont distribués suivant les principes du règlement, sans distinction de pays, d'instituts ou de personnes, mais uniquement selon les besoins de l'apostolat et les possibilités du bilan. L'Œuvre de la Propagation de la Foi est une œuvre pontificale, elle est donc catholique comme l'Eglise elle-même. Faisant appel indistinctement à la charité de tous les fidèles, elle donne sans distinction à toutes les Missions du monde catholique tout ce qu'elle reçoit.

Sous l'impulsion efficace qui part de la Chaire de Saint-Pierre, par le zèle intelligent de ses directeurs de tout grade et grâce à l'inépuisable générosité des âmes vraiment chrétiennes, l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi gagne du terrain tous les jours et poursuit, sereine, sa voie.

Où elle fleurit germe une vie catholique intense: par ses appels à la charité, elle anime et développe la foi, et c'est ainsi que, loin de leur nuire, elle rend un grand service à toutes les autres œuvres, même celles de caractère local, qui n'ont d'autres ressources pour leurs entreprises que la foi opérante des fidèles.

Aux glaces polaires en 1929

De l'*Agence Fides* (29 avril 1930) :

Le vicariat apostolique de Keewatin compte 7 500 catholiques pour une population totale de 23 500 habitants. Ce vicariat possède 15 missions et 25 stations, réparties en 3 districts, pour lesquels il y a 22 églises et 19 chapelles.

Créé le 8 août 1910, ce vicariat est confié aux Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, et est gouverné depuis son érection par Mgr Charlebois, O. M. I., évêque titulaire de Bérénice. Le vicariat de Keewatin compte 24 prêtres et 15 Frères coadjuteurs O. M. I. et trois prêtres séculiers. Le grand séminaire compte 9 aspirants au sacerdoce.

Les écoles, au nombre de 18, groupent 744 enfants.

Les deux hôpitaux de la Mission ont, en 1929, soigné 83 malades, et l'orphelinat a recueilli onze enfants.

Dans le cours de cette année, 150 hérétiques se sont convertis.

Il y a eu 503 baptêmes, dont 156 baptêmes d'adultes, et 175 confirmations ; 26 506 confessions ont été entendues et 85 258 communions reçues, ce qui, étant donné le nombre des chrétiens en âge de communier, démontre la ferveur religieuse qui anime ces pauvres populations.

Les principaux événements qui ont marqué le cours de cette année sont l'inauguration de l'hôpital des Sœurs Grises à Le Pas, et l'achèvement du couvent de Norway-House. Une église dédiée à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus a été construite à Thicket-Portage, et une église provisoire dédiée à saint Augustin a été construite à Flin-Flon. On a entrepris la reconstruction de l'école-pensionnat de Beauval.

Le mouvement de conversions s'est affirmé surtout dans l'Est du vicariat, vers Island Lake, au milieu des méthodistes. D'une manière générale, s'est produite dans le vicariat une forte poussée de chercheurs d'or, mais parmi eux les catholiques sont en très petit nombre.

On projette la construction de deux nouvelles églises, celle de Oramberry-Portage et celle de Sherrit-Gordon.

Ces quelques précisions manifestent quelle est la vitalité du vicariat de Keewatin, malgré son extrême pauvreté et les difficultés qui proviennent du long hiver et d'un climat d'une exceptionnelle rigueur. Elles font le plus grand honneur aux vaillants apôtres qui assurent le progrès constant du catholicisme en ces régions et cette admirable intensité de vie religieuse.

Nos jeunes : *Manuel des œuvres de jeunesse.* — Un vol. cart. 13 × 21 cm. de XIII-646 pages. Nombreuses illustrations. Paris, Bloud et Gay, 1930.

« Faire profiter tous ceux, prêtres et laïcs, qui se dévouent aux œuvres de jeunesse, des expériences accumulées depuis au moins un siècle, telle est l'idée qui a inspiré ce manuel. Il leur apporte une foule d'indications pratiques, précieuses à ceux qui n'ont pas l'initiation nécessaire ; il rappelle aussi et précise les « principes sauveurs » qui peuvent seuls assurer la fécondité de l'apostolat. Dans une large préface, M. G. Goyau évoque « Les origines historiques et la période héroïque » des œuvres de jeunesse ». Une première partie établit la notion même de l'œuvre de jeunesse, œuvre d'éducation, qui « doit prendre soin de tout en chacun ». Puis en trois autres parties les auteurs étudient successivement le rôle du directeur et la tâche de ses auxiliaires, — l'organisation intérieure de l'œuvre et tout ce qui regarde la formation religieuse, intellectuelle, professionnelle, de ses membres, leur préparation au mariage, l'éducation physique, les œuvres militaires, — et enfin certaines formes spéciales d'œuvres, comme le scoutisme, l'A. C. J. F., les Volontaires du Pape.

» Si l'on ajoute que la rédaction des différents chapitres a été confiée à des hommes qui ont fait leurs preuves et parlent en connaissance de cause, que l'ouvrage est d'une présentation claire et agréable, abondamment illustré, enrichi d'une utile bibliographie, on en aura assez dit pour recommander ce manuel, si neuf en son genre, à tous ceux qui s'occupent d'action catholique. — P. S. » (*Facultés catholiques de Lille*, avril 1930).

Les fausses maximes de la jeunesse, par Henry Reverdy. — Un vol. in-8° de 190 pages. Prix, 9 francs. Editions « Spes ». Paris. 1929.

« Nous n'avons que du bien à dire de ce livre, dont la lecture sera très utile aux jeunes gens, qu'ils songent au mariage ou au choix d'une profession.

» Nous ne ferons qu'un seul reproche à l'auteur : pourquoi, après avoir démontré ces fausses maximes, en se basant uniquement sur des considérations de pure morale, ajoute-t-il : « Et puis, cela n'est pas digne d'un Français ». Ce petit membre de phrase, répété plus d'une fois, semble indiquer que l'auteur n'a pas une confiance illimitée dans les considérations d'ordre moral qu'il développe. Et c'est une impression bien fâcheuse. — J. d. C. » (*Cité chrétienne*, 5. 5. 30.)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

CONGRÉGATIONS ROMAINES

Dévotion à l'épaule de Notre-Seigneur

De la *Semaine religieuse de Québec* (10. 10. 29) :

Q. — Que penser de la dévotion à l'épaule ou à la plaie de l'épaule de Notre-Seigneur ? On m'a présenté un petit feuillet sur lequel il est question d'une révélation de notre divin Sauveur à saint Bernard. « J'avais, aurait dit Jésus au grand saint, une grave blessure à l'épaule sur laquelle j'avais porté la croix, et cette blessure était plus douloureuse que les autres... Honorez-la donc et je vous accorderai tout ce que vous m'aurez demandé par sa divine vertu. Tous ceux qui la vénéreront obtiendront la rémission de leurs péchés véniels et j'effacerai le souvenir des péchés mortels qu'ils ont commis. »

R. — Le 25 septembre 1890, l'*Ami du Clergé* écrivait un long article sur ce sujet. En voici le résumé d'après ses *Tables générales* de la 2e série (au mot *Dévotion*, p. 110) : « La dévotion à la plaie de l'épaule gauche de Notre-Seigneur a été condamnée par les Sacrées Congrégations. Jamais l'Eglise n'a reconnu l'authenticité de l'apparition de Notre-Seigneur à saint Bernard, lui révélant cette dévotion. Elle a déclaré apocryphes les indulgences soi-disant accordées à ce sujet et a prohibé toutes les images et prières relatives à cette prétendue dévotion. »

L'article de l'*Ami du Clergé* du 25 septembre 1890 auquel il est fait allusion contient, en effet, une série de documents que nous lui empruntons :

On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Nîmes, du 4 mai 1879 :

Il a été publié par la *Gazette de Nîmes*, le 21 mars dernier, une réclame au sujet de *la dévotion à la plaie de l'épaule gauche de Notre-Seigneur*. Les images et prières recommandées par cette note, les statues que l'on prétend avoir été expédiées dans les paroisses sont représentées comme d'une utilité souveraine pour guérir les maux actuels, et l'on demande dans les familles et les communautés une place d'honneur pour ces images, un grand zèle pour réciter ces prières.

L'autorité ecclésiastique, sans parler du droit absolu qu'elle a de condamner toute pratique de dévotion qui n'a pas été approuvée par elle, doit, dans la circonstance présente, donner un avis sévère sur la dévotion que l'on appelle en langage si peu correct la *dévotion à la plaie de l'épaule*.

1° Le cardinal Oreglia, préfet de la Congrégation des Indulgences, par des lettres adressées le 13 février dernier à Mgr Gastaldi, archevêque de Turin, rappelle que l'Eglise n'a jamais reconnu la véracité de l'apparition de Notre-Seigneur Jésus-Christ à saint Bernard, ni la véracité du langage qu'il lui aurait tenu en disant : « Voilà la plaie qui m'a fait le plus souffrir. » L'Eglise, en effet, a déclaré cette apparition fausse par un décret de la Congrégation des Indulgences en date du 7 mars 1678. Mgr l'archevêque de Turin rappelle cette condamnation, et par une ordonnance rendue le 21 février 1879 il prohibe les images et prières qui se rapportent à cette prétendue révélation, déclarant qu'au jugement du Saint-Siège il est absolument défendu de les distribuer ou de les vendre.

2° Mgr l'évêque de Nantes a reçu le 6 avril dernier de la Sacrée Congrégation du Saint-Office l'ordre de faire tout ce qui dépendra de lui pour que ces images et ces prières soient retirées du commerce.

La Sacrée Congrégation censure l'inscription, la légende et certaines prières qui se trouvent imprimées soit au *verso*, soit au *recto* de l'image prohibée. Enfin elle demande que l'on rappelle à qui de droit l'avertissement publié par ordre du Souverain Pontife, le 13 janvier 1875, et dont voici la teneur :

« Il se rencontre des écrivains qui s'ingénient subtilement à traiter des matières sentant la nouveauté et qui, sous prétexte de piété, s'efforcent de propager, même par le moyen des journaux, des dévotions inusitées. Que ces écrivains soient avertis et qu'ils sachent qu'ils doivent renoncer à de telles entreprises ; autrement ils s'exposeraient à entraîner les fidèles dans des erreurs contraires même aux dogmes de la foi ; de plus, ils donnent lieu aux ennemis de la religion de jeter malignement le discrédit sur la doctrine catholique et sur la vraie piété. »

Ces condamnations et ces avertissements donnés à Rome, publiés à Turin, renouvelés à Nantes, montrent avec quelle sagesse l'Eglise veille à ce qu'aucun alliage ne vienne ternir l'éclat de la vérité, ni altérer l'esprit de dévotion [...]

Revenons sur chacune des condamnations émanées du Saint-Siège pour en mieux comprendre la portée.

1° Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 7 mars 1678. Ce décret, qui se trouve dans les *Decreta authentica*, n. 18, et que nous connaissions parfaitement, ne renferme que quelques mots relativement au sujet qui nous occupe. Comme il a pour but d'indiquer les indulgences apocryphes, il range parmi elles celles qui, dit-on, auraient été accordées par Eugène III à la révélation faite à saint Bernard par Notre-Seigneur, relativement à la plaie de son épaule : « *Tales sunt illae, uti asserunt, concessae... ab Eugenio III revelationi de plaga in humero Jesu Christi factae S. Bernardo.* » Ce que le P. Béringer traduit de cette manière : « Les indulgences que le Pape Eugène III aurait accordées à l'instance de saint Bernard, à ceux qui disent trois *Pater* et trois *Ave* en l'honneur de la plaie de l'épaule de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Ce décret condamne tous les livres, les feuilles volantes, les images où se trouvent annoncées ces indulgences apocryphes, et il en ordonne la suppression. Cependant nous n'y trouvons aucun mot indiquant un blâme contre la dévotion elle-même et l'apparition. Il aurait pu se faire que les indulgences fussent fausses, sans que la réalité de l'apparition pût être contestée. Les décrets postérieurs sont plus explicites.

2° Lettre du 13 février 1879 adressée par le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences à l'archevêque de Turin. Nous n'en connais-

sons pas le texte, et vraiment, après le résumé qu'en donne la *Semaine religieuse de Nîmes*, il ne nous est pas nécessaire.

3° Lettre du Saint-Office, adressée le 6 avril 1879 à Mgr l'évêque de Nantes. Nous aurions voulu en avoir le texte exact et nous l'avons demandé à M. le secrétaire général de l'évêché de Nantes, qui, malgré tout son désir de nous être utile, n'a pu nous le fournir. Nous nous contenterons donc de l'analyse qui en a été publiée dans la *Semaine religieuse de Nantes* au printemps de 1879. La voici mot pour mot :

Dans un rescrit adressé à Mgr l'évêque de Nantes, le 6 avril dernier, la Sacrée Congrégation du Saint-Office censure une image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, où se trouve mise en relief la plaie de l'épaule avec cette inscription : « Voilà la plaie qui m'a fait le plus souffrir. »

La Sacrée Congrégation blâme surtout l'inscription, la légende et certaines prières qui se trouvent imprimées soit au recto, soit au verso de cette image.

Proinde opus esse ut inscriptiones omnes in imagine impressae deleantur.

La Sacrée Congrégation charge en outre l'évêque de Nantes de faire ce qui dépendra de lui pour que ces images soient retirées du commerce.

Une personne qui s'était beaucoup occupée de propager la dévotion à la plaie de l'épaule gauche de Notre-Seigneur en appela au Pape de ces décisions des Congrégations romaines. La Sacrée Congrégation des Rites examina alors la question et adressa à Mgr l'évêque de Nîmes la lettre suivante, que nous avons lue avec beaucoup d'intérêt :

Décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 5 juin 1879, à Mgr l'évêque de Nîmes :

Reverendissime Domine uti Frater,

Ab Illmo Domino Equite X., istius civitatis Nemausensis, nuper directae fuerunt litterae sanctissimo Domino nostro Leoni Papae XIII in quibus, postquam omni studio ipse conatus fuit sustinere antiquitatem ac legitimitatem cultus, seu devotionis, erga plagam sanctissimi Redemptoris in humero, approbationem hujuscemodi devotionis instantissime imploravit, parvipendens contrariam decisionem tum a sacra Congregatione Indulgentiarum, tum a suprema Congregatione Romanae et Universalis Inquisitionis desuper latam.

Quamvis vero sententia utriusque Sacrae Congregationis tam peremptoria fuerit, ut nullum amplius admitti posset hac in re examen, nihilominus Sanctitas sua voluit praefatas litteras huic sacrorum Rituum Congregationi, transmittere, quae, omnibus accurato examine perpensis, sine ulla exceptione decisionem seu prohibitionem jam latam ab omnibus et ubique prorsus servandam esse censuit.

Quae sententia a me, infrascripto Cardinali sacrae eidem Congregationi praefecto, quum ipsi Sanctissimo Domino Nostro relata sit, Sanctitas sua jussit committi amplitudini tuae ut praedicto viro injungat a quavis ulteriori enunciatae devotionis propagatione desistere, atque eo, quo sincerum catholicae Ecclesiae filium decet, obsequio, Sanctae Sedis praescriptioni obtemperare, eumdemque edoceat resolutiones Sacrarum Congregationum a Pontificia auctoritate omnino derivari, contra quas ad ipsum summum Pontificem nefas est, non minus quam absurdum, appellare.

Haec dum amplitudini tuae communico, eidem diuturnam ex animo felicitatem adprecor.

Romae, die 5 junii 1879.

Domenico Cardinalis Bartolini,
S. R. C. praefectus.

Après avoir reçu communication de cette lettre, l'auteur de l'appel fit entre les mains de Mgr l'évêque de Nîmes une rétractation aussi complète que possible. Ainsi agissent les fils obéissants de l'Eglise, et cette humble soumission les grandit aux yeux de tout homme sensé. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette affirmation qu'il est bon de rappeler de nos jours : *Eumdem edoceat resolutiones Sacrarum Congregationum a Pontificia auctoritate omnino derivari, contra quas ad ipsum summum Pontificem nefas est, non minus quam absurdum, appellare.* On ne peut proclamer d'une manière plus claire et plus précise l'autorité des décisions des Congrégations romaines.

Actes de l'épiscopat.

PORT DU RABAT

Ordonnance de Mgr Ricard, archevêque d'Auch.

De la *Semaine religieuse d'Auch* (10. 5. 30) :

Nous Joseph-François-Ernest, archevêque d'Auch,

Vu l'article 265 de nos Statuts diocésains concernant la tenue ecclésiastique ;

Vu l'obligation qu'il impose à nos prêtres et séminaristes de porter le rabat traditionnel ;

Mais considérant d'autre part que dans le plus grand nombre de diocèses le port du rabat est délaissé, et que même en Notre diocèse la plupart de Nos prêtres s'en sont affranchis ;

Après en avoir conféré avec Notre Conseil épiscopal,

Nous déclarons que, malgré tout le regret que Nous éprouvons d'abandonner le rabat que portèrent si noblement tant de générations de prêtres, et qui était le signe distinctif du clergé français, Nous en dispensons désormais Nos prêtres et Nos séminaristes.

Mais Nous voulons qu'il soit remplacé par le petit col, dit col romain.

Lois nouvelles.

NAVIGATION AÉRIENNE

LOI DU 16 MAI 1930 (1)

Article unique. — L'article 9 de la loi relative à la navigation aérienne du 31 mai 1924 est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

« L'établissement de voies internationales de navigation aérienne, ainsi que la création et l'exploitation de lignes internationales régulières de navigation aérienne seront subordonnés à l'autorisation préalable du Gouvernement.

» Le transport commercial des personnes et des marchandises entre deux points du territoire français et entre la France et les colonies françaises est réservé aux aéronefs français, sous réserve des dérogations spéciales

(1) « Loi modifiant la loi du 31 mai 1924 sur la navigation aérienne. »

et temporaires qui pourront être accordées par décret. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Rambouillet, le 16 mai 1930.

GASTON DOUMERGUE.

[Ce décret est contresigné par MM. ANDRÉ TARDIEU, min. Intérieur; LAURENT EYNAC, min. Air; PAUL REYNAUD, min. Finances; ANDRÉ MAGINOT, min. Guerre; GERMAIN-MARTIN, min. Budget; ARISTIDE BRIAND, min. Aff. étr.; JACQUES-LOUIS DUMESNIL, min. Marine; FRANÇOIS PIÉTRI, min. Colonies.]

Réponses ministérielles.

Enseignement

Lycées et collèges. Elèves étudiant le grec.

Du *J. O.*, 6. 2. 30, Déb. parl., Sénat, p. 93 :

39. — M. René Héry, *sénateur, demande à M.* le ministre de l'Instruction publique *quels ont été, de 1927 à 1929, pour les lycées et collèges les effectifs des élèves étudiant le grec dans toutes les classes de la quatrième à la première, étant comptés à part les effectifs des départements recouvrés et de l'Algérie.* (Question du 21 janvier 1930.)

RÉPONSE.

	1re	2e	3e	4e
1° Nombre des élèves étudiant le grec à la date du 5 novembre 1928 :				
a) Métropole........	2 001	1 626	2 211	2 442
b) Alsace-Lorraine..	83	93	129	124
c) Algérie..........	78	91	157	160
2° Nombre des élèves étudiant le grec à la date du 5 novembre 1929 :				
a) Métropole........	1 677	1 583	1 859	2 090
b) Alsace-Lorraine..	89	89	105	91
c) Algérie..........	102	124	127	132

Presbytères communaux

Baux passés entre les associations diocésaines et les municipalités. Légalité.

Du *J. O.*, 23 mai 1930, Déb. parl., Chambre, p. 2 360 :

8883. — M. Groussau *demande à M.* le ministre de l'Intérieur *s'il considère comme légale et opportune la location par l'association diocésaine des presbytères dont les communes sont propriétaires.* (Question du 25 avril 1930.)

RÉPONSE. — Les associations diocésaines ayant pour objet, comme les autres associations cultuelles, de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte public, peuvent légalement acquérir ou louer les immeubles nécessaires à cet objet, parmi lesquels on doit comprendre ceux qui servent au logement des ministres du culte. D'ailleurs, quelques baux de presbytères ont déjà été passés entre des municipalités et des diocésaines, avec l'approbation administrative. Bien entendu, les municipalités conservent, comme les autres propriétaires d'immeubles à usage de presbytère, toute liberté tant pour le principe que pour les modalités de location de ces immeubles, sous réserve de se conformer aux lois. Mais il semble que si la pratique se généralisait de passer les baux de presbytères avec les diocésaines plutôt qu'avec les desservants, ce système pourrait avoir l'avantage de rendre plus rares et moins vives les difficultés qu'occasionnent parfois ces locations. Quelle que soit la qualité du locataire, les baux de presbytères demeurent soumis à l'approbation préfectorale en vertu de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1907.

Le droit minier dans les possessions françaises, par JEAN SIMÉON, docteur en droit. — Un vol. in-8° de 387 pages. Marcel Giard, Paris, 1930.

L'ouvrage de M. Jean Siméon vient d'apporter une précieuse contribution à l'étude de notre droit minier. Sur notre territoire continental, la législation de 1810 et de 1919 a donné lieu à de nombreuses études théoriques et pratiques. On sait l'effort continu poursuivi par les groupes socialistes pour arriver à la nationalisation des mines. Depuis quelques années surtout, le succès de quelques entreprises exceptionnelles a fait systématiquement oublier que la grande majorité des concessions étaient déficitaires — on en a vu encore tout récemment un exemple dans le bassin de la Loire, — et si les actions de certaines compagnies ont pris une plus-value considérable, on ne veut point songer aux capitaux restés improductifs pendant de longues périodes, comme cela a été le cas pour Aniche pendant soixante-dix ans. La loi du 9 septembre 1919 est une première satisfaction donnée à ces tendances : à côté de quelques réformes utiles, elle tend manifestement à augmenter l'intrusion de l'administration dans la gestion, et il est à craindre qu'elle ne prépare peu à peu la mainmise, singulièrement dangereuse, de l'Etat sur la propriété minière.

M. Siméon n'avait point à reprendre ce sujet : il a entendu s'attacher au régime en vigueur dans nos possessions françaises, et c'est ce qui fait l'intérêt de son livre. Ce régime, en effet, résulte de textes peu connus et dont beaucoup sont de date récente : il est singulièrement complexe puisque, par application du sénatus-consulte du 3 mai 1854, les colonies autres que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, sont soumises au régime des décrets. En dehors de quelques textes généraux, on trouve donc dans chaque colonie une réglementation particulière, en pleine évolution, à ce point qu'on ne relève pas au cours de l'année 1928 moins de *huit* décrets sur cette matière.

Dans une première partie, M. Siméon étudie les dispositions générales du droit minier, le problème de la dévolution des droits, la législation métropolitaine comparée à la réglementation coloniale, l'intervention de la réglementation minière dans nos possessions ; il essaye de dégager les grands principes directeurs. Dans leur ensemble, les décrets miniers lui semblent avoir été libéraux, mais il signale avec raison le danger de l'évolution actuelle dans un sens restrictif, l'augmentation des droits de la colonie, la diminution des garanties des exploitants. C'est ainsi que depuis la guerre les décrets les plus récents ne reconnaissent plus au concessionnaire un droit de propriété immobilière sur la mine : la « temporanéité » de la concession est devenue la règle, et le retour périodique de la mine à la colonie est prévu.

Des chapitres distincts sont consacrés à l'exploration, aux recherches, à l'exploitation, à la taxation minière, au contentieux. M. Siméon, malgré des réserves sur l'absence fâcheuse de certains principes fondamentaux, conclut néanmoins que notre réglementation « possède de rares qualités ».

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à une étude détaillée de la réglementation en vigueur dans chacune de nos possessions. Il y a là une importante documentation qui ne remplit pas moins de 230 pages. Tous ceux qui ont intérêt à connaître les questions minières coloniales y puiseront des indications singulièrement utiles qui ne se trouvaient réunies dans aucune publication parue jusqu'à ce jour.

AUGUSTE RIVET.

APRÈS-GUERRE

I — Les nouveaux pauvres

Rapport de M. HENRY REVERDY à la séance publique du 28 janvier 1930 de l'Académie d'éducation et d'entr'aide sociales (1) (*Famille, Travail, Epargne* [2]) :

MESSEIGNEURS,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Je vous dois d'abord quelques explications sur le sujet de cette communication :

Elle est née d'un concours de circonstances qui m'ont amené à pénétrer quelque peu dans l'âme, d'ordinaire si fermée, des *nouveaux pauvres*.

A la suite d'une série d'articles parus dans la *Croix*, je suis entré, je ne dirai pas en contact, mais en correspondance avec beaucoup de ces nouveaux pauvres. Précisément parce que j'étais un inconnu pour eux et qu'ils savaient que je leur garderais le secret, peut-être parce qu'à de certaines heures l'âme humaine est comme un vase rempli de larmes que le moindre ébranlement suffit à faire déborder, ces pauvres gens m'ont fait l'honneur de m'écrire en grand nombre. C'est à dessein que je dis « l'honneur », car, pour tout chrétien, dans le pauvre apparaît l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ. —

C'est le résultat de cette enquête involontaire auprès des nouveaux pauvres que j'apporte à l'Académie d'éducation et d'entr'aide sociales et à son nombreux auditoire.

Causes, recrutement et état de la nouvelle pauvreté (3)

Vous connaissez les causes de cette nouvelle pauvreté née des bouleversements sociaux et des déclassements de fortune consécutifs à la guerre.

Cette classe de « pauvres cachés » se compose de tous les petits rentiers, vieilles gens, vieilles filles, ménages s'étant dépouillés pour établir leurs enfants, veuves de guerre chargées de famille, membres âgés de la petite noblesse au passé plus riche de gloire que d'écus, paysans impotents qui, par amour de leur terre, l'ont partagée avant leur mort contre une rente d'argent, anciens fonctionnaires d'une époque où la fonction n'enrichissait pas son homme, hommes de lettres ou professeurs libres moins payés souvent qu'un balayeur. Tous ces gens ne peuvent, comme on dit, « se retourner », il leur est impossible de refaire leur existence. Loin d'augmenter en proportion de la cherté de la vie, leurs sources de revenus n'ont fait que diminuer, se « ratatiner » et finalement disparaître.

On ne peut rien leur reprocher dans la gestion de leur patrimoine. Ils n'ont fait que suivre les conseils mêmes de l'Etat : leur avoir est en rente 3 %, en obligations de chemins de fer, voire même et trop souvent en titres russes, qu'ils ont achetés non au cours d'aujourd'hui, mais au cours de jadis, bien avant la guerre. Ils ont recherché « les placements de père de famille », suivant en cela les recommandations légales. S'ils ont pris du russe, c'est dans un élan de patriotisme.

Maintenant ces malheureux, modèles de l'épargne d'autrefois, types du désintéressement français, sont broyés sans bruit par le nouvel ordre de choses, économique et financier, qui est né de la guerre.

Ils appartiennent en général à ces *classes moyennes* que M. Charles Brun a essayé de définir à l'une des assemblées de la Société d'économie sociale, sous un titre qui se rapprochait singulièrement du nôtre : « La grande pitié des classes moyennes après la grande guerre » :

« Classes moyennes, ce très mauvais mot recouvre bien une réalité, plus facile à sentir qu'à définir avec exactitude. « Classes moyennes » ou « petite » bourgeoisie », c'est, avec des revenus assez faibles, cette portion de la population qui garde une culture, une éducation, un goût de la sociabilité, une perception du beau, une délicatesse de sentiments et de manières, une dignité de vie, par où elle s'élève fort au-dessus de ses revenus médiocres. On ne mérite vraiment d'y entrer qu'avec un minimum de « distinction », comme disent les anciens manuels de civilité. Non que je veuille en tracer un tableau trop flatteur, encore que l'on nous ait recommandé d'être optimistes : les classes moyennes avaient des défauts. Mais elles étaient, il n'y a pas très longtemps, la partie la plus solide de notre race, le conservatoire de nos qualités les meilleures. Chez elles, sans négliger de très honorables exceptions, se recrutaient les élites sociales : c'était notre pépinière de capacité. » (1)

Ces nouveaux pauvres meurent silencieusement. Ils ont commencé par renoncer à tout personnel, ils ont cessé de boire du vin, ils retournent soigneusement leurs vêtements, ils sous-louent ce qu'ils peuvent de leur appartement, ils vendent tout ce qui a un caractère ancien ou un cachet artistique dans leurs meubles. L'hiver est devenu pour eux un cauchemar avec ses dépenses de chauffage et d'éclairage ; les chaussures sont une préoccupation grave ; l'augmentation du prix du pain détruit leur fragile budget. J'emprunte tous ces détails à leur correspondance. J'ai peur, oui, j'ai peur qu'ils ne mangent plus à leur faim, car ils ont trop l'air de trouver que c'est sur la nourriture qu'il est le plus facile d'économiser en secret !

Et cependant ils restent dignes d'eux-mêmes. A peine un peu de pâleur sur la face, des mains plus amincies, des étoffes plus élimées font-elles deviner leurs privations. A lire leurs lettres on ne s'aperçoit point qu'ils aient de l'envie contre les nouveaux riches, ils ont même un peu de pitié pour eux : leur désir serait non d'être millionnaires, mais tout simplement de revoir les prix de la vie d'antan, illusion qu'ils s'obstinent à cultiver.

Pour vous faire pénétrer dans ces âmes qui dissimulent avec pudeur leur pauvreté, j'emprunterai à la correspondance que j'ai reçue quelques cita-

(1) Siège : 21, rue d'Assas, Paris, 6e.
(2) *Famille, Travail, Epargne.* Une brochure de 53 pages. Editions « Spes », 17, rue Soufflot, Paris.
(3) Les sous-titres sont de l'auteur.

(1) CHARLES BRUN, « La grande pitié des classes moyennes après la grande guerre ». Communication à la XLIe session annuelle de la Société d'économie sociale et des unions de la paix sociale. 30 mai-2 juin 1922 (*Réforme sociale*, juillet-août 1922).

tions, en respectant fidèlement l'incognito de mes correspondants :

Voici dans une lettre le tableau saisissant des souffrances de cœur et de corps de cette misère cachée :

« Monsieur, je vous dis que vous êtes encore au-dessous de la vérité : devant l'augmentation chaque jour croissante du coût de la vie, c'est une angoisse sans cesse renouvelée, un affolement du lendemain, une épouvante continuelle. Ce n'est plus vivre, c'est une agonie lente, soigneusement dissimulée. On s'efforce de conserver tout le décorum possible sous des vêtements râpés et sans cesse retapés. Des deuils successifs, l'année de la guerre, nous ont fait prendre le crêpe ; depuis, nous ne l'avons jamais quitté: après avoir porté le deuil des chers nôtres, nous portons maintenant celui de notre misère imméritée.

» Nous ne nous plaignons pas. Mais quelle lutte ! Suppression de la blanchisseuse et de toute aide. Il faudrait connaître tous les corps d'état ! Comme nourriture, suppression de la viande et du vin depuis longtemps. Rien ne peut dépeindre notre anxiété à l'annonce de l'augmentation du pain ! Le meilleur parti à prendre était de s'entraîner d'avance à en manger le moins possible. Chaque jour, on s'entraîne à d'autres privations. Mais les forces physiques et morales s'usent à ce métier... Quand vous m'aurez lue, oubliez les deux pauvres petites choses que nous sommes sur cette terre, mais n'oubliez jamais que des milliers d'êtres souffrent atrocement. »

Et voici, dans une autre lettre, la manifestation de la résignation chrétienne d'une autre femme, âgée, de bonne famille, d'une éducation excellente, qui a tout perdu et qui écrit :

« Depuis dix-neuf mois, je vis dans un état de dénuement que je n'entreprends point de vous dépeindre, me détachant chaque jour de tout et de tous, campée pour la huitième fois dans un garni plus ou moins confortable et cependant payé par moi. Je ne puis que me recommander à Dieu, que je remercie tous les jours de m'avoir conservé la santé... Excusez-moi de vous entretenir ainsi de ma détresse. Je pense en tout que Dieu a permis tout ce qui m'arrive. »

La difficulté de découvrir les nouveaux pauvres.

Il est impossible évidemment d'avoir une statistique des « nouveaux pauvres » : nous savons tous, nous sentons tous, pourrais-je dire, qu'ils sont nombreux. Beaucoup des lettres que j'ai reçues venaient de nouveaux pauvres de province, mais, dans cet immense Paris, où vont finalement se cacher toutes les misères, il y en a encore plus. MM. les curés, qui reçoivent tant de confidences, pourraient seuls nous fournir des chiffres fort approximatifs: sur une des paroisses riches de la rive droite, on m'a donné le chiffre de 150 familles rentrant par leur condition sociale ancienne et par leur ruine actuelle dans la catégorie des « nouveaux pauvres ».

Un premier et presque insurmontable obstacle se présente pour secourir les nouveaux pauvres, c'est la difficulté de les découvrir. A la différence des miséreux appartenant à la classe populaire, qui exposent souvent d'eux-mêmes leur pauvreté, comme les mendiants bretons étalaient jadis aux Pardons leurs plaies ou leurs moignons, la caractéristique des nouveaux pauvres, c'est qu'ils la dissimulent. On les a appelés d'une expression que je ne trouve pas juste parce qu'elle semble impliquer une idée de faute, des « pauvres honteux » ; mais, en tout cas, ils sont bien des « pauvres cachés ». Une sorte de pudeur délicate et ombrageuse retient leurs aveux douloureusement honorables.

« Voyez-vous, m'écrit l'un d'eux, voilà six ans que j'étouffe, que je garde au fond de mon cœur un abîme de douleur. Votre article m'a incité à vous ouvrir mon cœur. »

« Même à mon confesseur, dit une autre, je n'ose rien dire : il me semble que ma langue se fige quand j'éprouve le besoin de parler pour me soulager. »

Et cependant, ce mutisme n'est pas invincible. Je n'en veux pour preuve que les lettres très nombreuses que j'ai moi-même reçues, que les demandes qui sont adressées à certaines œuvres comme la Miséricorde, ou comme l'Office familial.

Il est donc des cas où les nouveaux pauvres se décident à parler ? Et si j'essaye d'analyser psychologiquement les motifs de leurs rares confidences, j'en trouve les suivants :

Ils s'ouvrent plus facilement à un inconnu qu'à un de leurs amis. C'est, j'en suis convaincu, uniquement pour cela que tant de gens de province m'ont écrit.

Ils s'ouvrent plus aisément par lettre que par conversation. La lettre leur donne l'illusion qu'ils ne parlent qu'à eux-mêmes ; la lettre est encore une forme de soliloque.

Ils s'ouvrent parce qu'ils ont confiance dans la discrétion. Presque toutes les lettres commencent ainsi : « Je vous écris, Monsieur, parce que je suis sûr que vous ne parlerez à personne. »

Ils s'ouvrent, et — ce point d'analyse d'âme est subtil — parce qu'ils ont trouvé d'eux-mêmes l'occasion de parler. Les démarches d'un tiers, même bien intentionné, les mettent en défiance et par conséquent en défense. Il faut donc leur offrir la possibilité de se faire connaître, sans avoir l'air de les chercher.

Ces données de l'expérience sur ce que je pourrais appeler les cas « d'ouverture d'âme » des nouveaux pauvres nous conduisent à envisager quelques moyens pratiques de les découvrir.

Je m'imagine par exemple que, s'il paraissait dans les journaux un avis disant que les nouveaux pauvres peuvent signaler leur situation en toute assurance de discrétion à quelque grande œuvre inspirant la confiance, par exemple au « Conseil des Conférences de Saint-Vincent de Paul de Paris » ou à « l'Office central des œuvres de bienfaisance » ; que si, dans les paroisses des grandes villes, il y avait une affiche répétant que les nouveaux pauvres peuvent écrire confidentiellement au président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul ou à la présidente des Dames de Charité ; que même s'il y avait dans les églises une boîte aux lettres — un tronc de charité morale — destinée à recevoir leurs douloureux billets, nous aurions ainsi la révélation de lamentables infortunes cachées.

Si, d'autre part, les curés des paroisses de ville faisaient de temps à autre donner un sermon où il serait parlé de l'éminente dignité de la pauvreté, où il serait exposé que les nouveaux pauvres sont la rançon des excès de plaisir de l'heure actuelle, des âpretés des luttes économiques, des gains usuraires, du luxe déplacé de trop de nouveaux riches, où il serait rappelé que le premier des nouveaux pauvres a été le Christ lui-même, qui, de la race

royale de David, a descendu tous les degrés qui vont de la fortune à la pauvreté, où il serait représenté que la Vierge et saint Joseph cherchant un gîte ont subi, eux aussi, les atteintes de la crise du logement, où il serait dit en terminant que les Conférences de Saint-Vincent de Paul mettent leur bonne volonté au service des nouveaux pauvres, je m'imagine encore que beaucoup de ces âmes, comprimées par la misère et par l'idée inexacte d'une déchéance sociale, se décideraient à s'ouvrir.

En tout cas, cela donnerait aux curés des paroisses, aux prêtres, confidents habituels de ces détresses cachées, la possibilité d'essayer de sauver ceux qui se laissent mourir par un sentiment plus stoïque que chrétien. La mort solitaire du loup, que dépeint dans son amertume Alfred de Vigny, n'est point celle de l'homme : celui qui souffre doit être porté amoureusement dans les bras de ses frères, et aidé par leur charité.

Mais, pour être aidé, encore faut-il qu'il consente à faire connaître sa misère ! Il y a là toute une campagne d'éducation indirecte des nouveaux pauvres qu'il faut entreprendre par la prédication, par la presse, par le tract, par la littérature... Je ne me dissimule pas qu'elle est délicate : elle ne tend rien moins qu'à réhabiliter la pauvreté en un siècle qui adore la richesse !

Comment aider les nouveaux pauvres ?

Les nouveaux pauvres, ou plus exactement *des* nouveaux pauvres ainsi découverts, comment les aider ?

Il n'existe certainement pas de remèdes uniformes et infaillibles à une pauvreté dont les causes et les modalités sont multiples. On peut cependant envisager des mesures susceptibles d'atténuer la gêne des nouveaux pauvres et d'améliorer leur situation.

Ces mesures peuvent se classer, semble-t-il, sous trois chefs : les unes dépendent de l'intervention des pouvoirs publics, les autres de l'initiative charitable et fraternelle des gens aisés, les troisièmes de l'énergie même des nouveaux pauvres.

Parmi les mesures demandées à l'action des pouvoirs publics, on trouve souvent, dans les lettres des nouveaux pauvres, la diminution de la vie chère — maintenant même simplement l'arrêt de l'augmentation du coût de la vie.

Il va de soi en effet que toute mesure intelligente que l'Etat prendra pour amener l'abaissement du prix des objets les plus nécessaires à l'existence aura sa répercussion heureuse et immédiate sur la condition des nouveaux pauvres.

Une autre réforme, celle-là d'ordre budgétaire, est sollicitée par les nouveaux pauvres : « L'Etat ne pourrait-il pas, disent-ils, majorer, pendant la période de cherté que nous traversons, le taux des arrérages servis par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ? L'Etat, en effet, accorde à tous ses employés des indemnités de cherté de vie, il a augmenté les retraites des fonctionnaires. Il pourrait également songer à ceux qui lui ont remis leurs petites économies à gérer, précisément pour assurer le pain de leurs vieux jours. » — La demande des nouveaux pauvres paraît non seulement digne de toute bienveillance, mais conforme à l'institution même de la Caisse des retraites. L'instruction officielle qu'on remet aux déposants porte en effet : « la Caisse nationale ne cherche aucun bénéfice. Les rentes qu'elle délivre représentent ainsi intégralement ce que les fonds déposés ont produit par l'accumulation des intérêts combinés avec les chances de mortalité. » Il n'est pas contestable que la Caisse nationale des retraites a perçu depuis la guerre un intérêt plus élevé, dont elle devrait faire bénéficier ses retraités.

Divers pays sont déjà entrés dans cette voie de justice. En Allemagne, par exemple, une loi d'Empire de 1921 a organisé des versements supplémentaires par les Caisses de secours de l'assurance sociale pour les rentiers et retraités ruinés par la chute du mark.

En Angleterre, la loi sur les pensions attribue des suppléments aux pensionnés d'avant-guerre. En Belgique, l'Etat a adapté les pensions de retraite à la cherté de la vie (1).

A cet ordre d'idées financier se rattache le dégrèvement, demandé par les nouveaux pauvres, à la base de l'impôt sur les valeurs mobilières qui les frappe lourdement dans les maigres revenus qui leur restent. La loi est déjà entrée dans cette voie pour certaines valeurs plus officielles. On pourrait étendre ce dégrèvement aux autres valeurs avec naturellement toutes justifications d'un minimum de revenu global.

Je mentionne aussi la préoccupation, l'anxiété même, qui revient sans cesse dans la plupart des lettres des nouveaux pauvres : celle de la situation des fonds russes. C'est à croire que les emprunts russes se sont surtout placés dans la classe sociale où se sont, après la guerre, recruté les nouveaux pauvres ! — « Non seulement nous ne touchons plus rien, disent ces malheureux, mais la valeur de nos titres a fondu comme la neige au soleil ! Pourtant, si nous avons souscrit ces emprunts, c'est à l'incitation même de l'Etat français, c'est en croyant aider à l'alliance franco-russe : on nous le disait à toutes les tribunes et dans tous les journaux officiels ! De fait, l'aide de la Russie au début de la guerre a retenu la ruée allemande. Nous sommes donc, nous aussi, les nouveaux pauvres de cette catégorie, des sinistrés de la guerre. »

Et vraiment cette thèse a sa valeur.

Je la rappelle, comme nous disons nous autres jurisconsultes, pour interrompre la prescription.

Enfin et toujours dans la sphère d'action des pouvoirs publics, il convient d'encourager une orientation nouvelle de l'assistance publique qui tend à renoncer à faire des secours, des hôpitaux, des dispensaires, des sanatoria, le monopole exclusif de l'indigent absolu, du mendiant pourrait-on dire, pour proportionner, désormais, l'aide sociale aux besoins et aux facultés de l'assisté. « Corrélativement, a dit M. Léon Noël au Congrès national d'assistance publique et privée de Nancy (2), apparaît l'obligation de mesurer l'assistance aux besoins aussi bien de ces « nouveaux pauvres » ou de ces « demi-pauvres » que des ouvriers, des cultivateurs, dont la situation matérielle s'est améliorée. »

Les nouveaux pauvres doivent beaucoup sous ce rapport à l'un des membres de notre Académie, à Mlle Chaptal, qui, comme membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'assistance publique, a consacré ses efforts à promouvoir cette nouvelle et juste thèse de l'assistance partielle pro-

---

(1) On peut consulter sur cette question le rapport très documenté présenté par Mlle Chaptal au sixième Congrès international d'assistance publique et privée sur « l'assistance aux personnes dites de condition moyenne ».

(2) Octobre 1927.

portionnelle à la gêne de l'assisté, qui l'a fait triompher au Conseil supérieur de l'assistance publique pour les hôpitaux et qui ne cesse de la défendre dans tous les Congrès internationaux avec sa compétence et son autorité.

Ainsi, diminution du coût de la vie, augmentation, en proportion de l'intérêt et de la baisse du franc, du revenu des sommes confiées à l'Etat à titre de retraites, rentrées éventuelles de leurs créances en titres étrangers, assistance proportionnelle à leur pauvreté, voilà ce que les « nouveaux pauvres » demandent à l'Etat. Plus ils sont faibles, plus ils sont abandonnés, plus ils sont pacifiques, plus ils méritent l'attention des pouvoirs publics. Ne laissons pas s'accréditer dans le monde des misérables l'idée que les violents seuls sont écoutés.

Si nous envisageons maintenant le rôle, plus à notre portée, que l'initiative privée peut remplir auprès des nouveaux pauvres pour aider à leur reclassement social, il paraît consister surtout dans l'exercice de la charité intellectuelle, dans le service des renseignements pratiques, dans la recherche du travail rémunérateur.

Je ne crois pas qu'il s'agisse en général, et sauf des exceptions urgentes, d'un secours pécuniaire important à donner.

D'une part, il est impossible de reconstituer les fortunes perdues. Il est même utile qu'on le sache, pour ne pas éveiller des espoirs qui ne peuvent être satisfaits. D'autre part, les nouveaux pauvres accepteront difficilement des bons de pain, à moins d'une vertu d'humilité rare.

Il s'agit d'abord et avant tout d'une « mission de charité intellectuelle ». Il faut empêcher le découragement des nouveaux pauvres, leur montrer le mérite de la pauvreté, leur faire sentir qu'en changeant de situation sociale ils n'ont point diminué dans l'estime de leurs frères chrétiens, mais bien au contraire qu'ils sont d'autant plus aimés qu'ils ont plus souffert.

La tâche sans doute est délicate, elle exige du doigté pour toucher des plaies morales encore vives. Mais elle est digne de tenter les disciples d'Ozanam — et ils sont nombreux dans toutes les œuvres, — qui écrivait précisément en parlant de ces plaies des pauvres : « Mais les hommes, mais les pauvres, nous les voyons des yeux de la chair. Ils sont là ; nous pouvons mettre le doigt et la main dans leurs plaies, et les traces de la couronne d'épines sont visibles sur leur front. Ici l'incrédulité n'a plus de place possible. Nous devrions tomber à leurs pieds et leur dire avec l'Apôtre : *Tu es Dominus et Deus meus !* Vous êtes nos maîtres et nous serons vos serviteurs; vous êtes les images visibles de ce Dieu que nous ne voyons pas, mais que nous croyons aimer en vous aimant ! » (1)

La deuxième tâche vis-à-vis des nouveaux pauvres, c'est de les renseigner. La plupart des nouveaux pauvres sont des femmes, des hommes déjà âgés ; ils ignorent tout des œuvres qui pourraient leur venir en aide : œuvres pour les veuves, œuvres pour les vieillards, associations d'anciens élèves, sociétés de secours professionnels, associations provinciales, etc.

Beaucoup voudraient quitter les grandes villes. Ils trouveraient à la campagne des loyers moins élevés et l'avantage des produits accessoires d'un jardin. Comment faire connaître aux nouveaux pauvres les modestes maisons rurales disponibles ? Peut-être pourrait-on y arriver par un échange de renseignements entre les Conférences de Saint-Vincent de Paul des grandes villes et des petites villes, par la documentation des œuvres de retour à la terre, par les groupements provinciaux ?

Un nombre encore plus grand de nouveaux pauvres cherchent des maisons de retraite. Elles sont de plus en plus encombrées. Mais il peut exister encore des places disponibles à trouver et à indiquer ? Ne pourrait-on en avoir une liste et la publier dans la presse avec indication des conditions et des prix ?

Je me suis également rendu compte, par la correspondance, qu'on rencontre maintenant fréquemment en province des personnes isolées qui seraient heureuses d'offrir l'hospitalité au pair à d'autres personnes de leur condition. Les pauvretés, si je puis ainsi parler, tendent elles aussi à s'associer. Mais on ne peut envoyer n'importe qui n'importe où, pour y vivre n'importe comment ! Là encore il y a une tâche de renseignement, de tact, de jugement, à remplir pour guider les nouveaux pauvres.

En réalité, c'est une extension de la belle œuvre du secrétariat des familles qu'on peut concevoir pour les nouveaux pauvres. Dans cette branche, il y aura moins de conseils juridiques à procurer — encore que les nouveaux pauvres aient souvent des bribes de leur fortune à sauver — que des conseils pratiques à donner et surtout des énergies à relever.

Enfin et surtout, les nouveaux pauvres demandent *du travail* : ils ne tendent pas la main pour mendier, ils désirent qu'on les aide à gagner leur vie. Malheureusement, ils ne sont en rien des spécialistes du travail manuel : bien au contraire, ils sont souvent âgés, parfois même impotents. C'est l'étrange de leur situation qu'ils sont, peut-on dire, d'autant plus pauvres qu'ils ont été plus riches ! Les travaux qu'ils offrent sont généralement des broderies, des dentelles, du filet, des tapisseries, des peintures, des fleurs artificielles, des écritures... Travaux de luxe, hélas ! et d'un difficile rapport. Cependant il n'est pas impossible, peut-être, d'en tirer quelque rémunération puisque des œuvres spéciales s'occupent de leur placement.

D'ailleurs, certains des nouveaux pauvres ne demanderaient pas mieux que de s'orienter vers un travail manuel plus rémunérateur. D'autres accepteraient volontiers un emploi. Il s'agit de découvrir ce qu'on pourrait appeler leur vocation professionnelle tardive. L'exemple des émigrés en Angleterre réunissant dans les métiers les plus divers, pendant la grande Révolution, l'exemple actuel de certains Russes qui ont su refaire leur vie sont là pour démontrer qu'une volonté énergique et débrouillarde peut relever une situation.

Là encore les Conférences de Saint-Vincent de Paul, précisément parce qu'elles se recrutent dans toutes les classes de la société, peuvent être d'un grand secours pour les nouveaux pauvres en les aidant à trouver du travail. C'est une application nouvelle du placement si bien organisé par la « Solidarité catholique ».

On le voit, l'aide aux nouveaux pauvres cadre parfaitement avec l'organisation de la charité. Il y a toujours des pauvres parmi nous, mais la forme de la pauvreté varie avec les siècles. C'est cette évolution de la pauvreté que doit suivre avec ingéniosité la charité chrétienne.

Et ceci m'amène à rechercher s'il existe des œuvres spécialisées dans la découverte et le secours des nouveaux pauvres.

---

(1) Ozanam, Lettre à Louis Janmot, citée par Mgr Baunard, *Ozanam*, p. 135.

Existe-t-il des œuvres spéciales pour les nouveaux pauvres ?

Rien n'est nouveau sous le soleil — pas même, hélas ! la forme qui nous semble nouvelle de la pauvreté.

En 1845, M. de Melun exposait la détresse des nouveaux pauvres d'alors — et d'aujourd'hui :

« Aucune misère, écrivait-il, n'est plus digne d'intérêt... Précipité d'une extrémité à l'autre de l'échelle sociale, le pauvre honteux se trouve désarmé contre le sort... Ne pouvant se résoudre à ôter aux autres, à lui-même peut-être, l'illusion de son passé, il dérobe sa misère dans un dernier reste de luxe ; et l'apparence du bien-être dont sa honte s'enveloppe éloigne le secours qu'appellerait son malheur. Il ne peut aborder le bureau de bienfaisance, où son inscription imprimerait à son nom le stigmate de l'indigence ; il n'ose pas ouvrir ses portes à la sœur de Charité, parce que cet ange de la terre, qu'on ne voit jamais que là où se cache une infortune, dénoncerait son dénuement par sa seule présence. Qu'arrive-t-il alors, si une main discrète n'est tendue à sa honte ? C'est qu'en passant rapidement d'un extrême à l'autre la première délicatesse de ce pauvre déchu se change en une hardiesse qui devient de l'impudence. Il faut vivre à tout prix ; et c'est ainsi qu'on voit des familles entières s'en aller à la déchéance de l'âme et du corps, jusqu'à ce qu'abruties dans les derniers excès elles se perdent dans l'abîme de la fraude, du vice et de l'ignominie (1).

Dès cette époque une œuvre existait pour les nouveaux pauvres. Elle avait été fondée quelques années auparavant, sous la présidence de Mgr de Quélen, par Mlle du Martray. Elle portait le nom si touchant et si chrétien de la *Miséricorde*. Elle a eu pour secrétaire M. de Melun jusqu'à sa mort. Trois ans à peine après 1845, les archives de la Miséricorde formaient un livre contenant la biographie sommaire de 2 000 familles. « Et quel livre que celui-là ! écrivait M. de Melun dans un de ses rapports. Dans cette chronique de la ruine figurent tous les rangs de la société, depuis la veuve de l'officier supérieur jusqu'à l'artiste illustre dont l'âge ou la maladie ont paralysé la main. Il faut bien ajouter que chaque vice nous envoie ses pauvres comme chaque révolution... Là aussi se cachent de nobles existences que le travail et la vertu n'ont pu sauver du malheur. »

L'œuvre de la *Miséricorde* existe toujours (2) : son champ d'activité et de charité n'a fait que s'accroître avec l'extension de la nouvelle pauvreté. Par une touchante pensée, son président est de tradition l'archevêque de Paris. Sa présidente est Mme la baronne de Fontenay. Son but est précisément de « venir en aide à ceux que le malheur a atteints dans leur prospérité ». Elle s'efforce de leur rendre service en faisant en une fois un versement de fonds capable de tirer de misère une famille visitée ; en éteignant les dettes qui rendent la situation plus difficile ; en secourant d'une façon régulière ceux ou celles que l'âge empêche de gagner leur vie ; en faisant des démarches pour trouver des situations en rapport avec les aptitudes; en cherchant à obtenir des bourses pour l'éducation des enfants en rapport avec la situation sociale des familles.

Pour être secouru par l'œuvre, il faut être Français, domicilié à Paris depuis un an, avoir une conduite régulière et justifier de son aisance passée ou de celle de ses parents.

A côté de l'œuvre de la *Miséricorde* et dans la même pensée de secours aux nouveaux pauvres, je mentionnerai toute une série de fondations de pensions viagères faites à la *Société philanthropique*, soit par Mme la baronne de Hirsch de Gereute et par sa sœur Mme Léopold Goldschmidt pour des personnes tombées dans l'indigence après avoir vécu dans l'aisance, soit par Mme de Gutierrez de Estrada pour des personnes de condition moyenne, âgées d'au moins 60 ans, réduites également à l'indigence par suite de malheurs immérités.

Il y a là certainement une forme de libéralité des plus utiles à l'heure actuelle et dont la Société philanthropique peut être à la fois le support juridique et le canal bienfaisant.

Des conséquences mêmes de la guerre de 1914 est née en 1920 une œuvre spéciale pour les récents nouveaux pauvres, l'*Office familial* (1). Sa présidente est Mme la comtesse Louis de Clermont-Tonnerre.

Son but, plus moral encore que matériel, est de rechercher les nouveaux pauvres, de les écouter avec patience et bonté, d'attirer discrètement leur confiance, puis de les encourager et de leur donner l'appui moral dont ils ont tant besoin.

Dans les cas les plus urgents, l'*Office familial* leur fournit des secours en argent, des vêtements, du linge, du mobilier, souvent même en recourant pour eux à la charité plus puissante de la Miséricorde, mais son objet plus essentiel est de les aider à se « reclasser » par le travail. Il faut pour cela étudier leurs connaissances, leur instruction, leur éducation, leurs goûts, pour les engager dans une voie nouvelle convenant à leurs aptitudes, les recommander soit aux gens du monde, soit aux chefs d'industrie ou de commerce susceptibles de les employer, en un mot pratiquer pour des adultes, pour des femmes, pour des vieillards, la tâche délicate de l'orientation professionnelle.

L'*Office familial* a créé : une section du travail à domicile qui groupe les dames capables de faire des travaux soignés et fins susceptibles d'attirer la faveur du public, pour les conseiller et les guider au besoin ; une section d'arts décoratifs qui dirige les dames et les jeunes filles ayant certaines aptitudes vers un débouché artistique rémunérateur, en leur assurant l'instruction et l'éducation technique nécessaires. Une salle d'exposition facilite aux travailleuses le placement des objets qu'elles ont confectionnés. Il y a en effet tout un art délicat et presque une science qui consiste à deviner et à satisfaire à temps les caprices d'une mode incessamment changeante dans ses colifichets.

De l'*Office familial* je rapprocherai l'*Entr'aide à domicile* (2) à cause de la communauté d'origine qui relie ces deux œuvres.

L'Entr'aide à domicile est présidée par Mme la comtesse de Kerraoul. Elle a pour but de procurer aux mères de famille de la bourgeoisie, dont la diminution des fortunes et la crise de la domesticité compliquent singulièrement la tâche, des dames et des jeunes filles de bonne volonté qui les aideront

---

(1) Mgr BAUNARD, *Le vicomte Armand de Melun*, p. 185.

(2) Le siège de la *Miséricorde* est 175, boulevard Saint-Germain, Paris VIe.

(1) Le siège de l'*Office familial* est 33, rue du Champ-de-Mars, Paris, VIIe.

(2) Le siège de l'*Entr'aide à domicile* est également 33, rue du Champ-de-Mars, Paris, VIIe.

dans les soins à donner aux enfants (garderies, promenades, jardins d'enfants, etc.), et des infirmières de la Croix-Rouge qui, avec l'assentiment du médecin de la famille, iront donner leurs soins à domicile. La mère de famille verse à l'œuvre ce qu'elle peut comme témoignage de sa reconnaissance, et l'œuvre est seule à savoir si la dame visiteuse, ou l'infirmière, est une volontaire guidée par l'esprit de charité ou une salariée de bonne famille travaillant par nécessité.

L'*Aide aux mères de famille* (1), que dirige Mme Edouard Viollet, sans avoir été créée spécialement pour les nouveaux pauvres, puisque l'œuvre a pour but d'aider les femmes des petits employés, des modestes fonctionnaires, de la petite bourgeoisie, ne semble pas moins profitable à ceux qui, de la noblesse ou de la grande bourgeoisie, sont tombés dans la gêne ou même dans la pauvreté. « Ce ne sont pas des servantes que nous amenons au secours des mères de famille, a dit Mme Viollet dans un compte rendu de son œuvre au Congrès de la natalité de Rouen, mais des amies dévouées prêtes à faire avec elles toutes les besognes que comporte un ménage. » L'*Aide aux mères de famille* donne à ses membres actifs, bénévoles ou appointés, une sérieuse formation technique et morale par des cours de puériculture et de soins ménagers. Elle peut donc par un double moyen aider les nouveaux pauvres, soit en les visitant, si, ce qui est heureusement assez rare, ils ont une famille encore jeune, soit en offrant un débouché à leurs filles dans la situation de collaboratrice appointée.

Les nouveaux pauvres peuvent encore trouver un appui soit auprès des *Assistantes sociales* ou des *Infirmières visiteuses* (2), qui peuvent leur faciliter, suivant les cas, l'usage des soins de médecine et d'hygiène ou la connaissance et le bénéfice de nombreuses lois d'assistance et de prévoyance — et ici encore nous retrouvons l'intervention bienfaisante de Mlle Chaptal — soit auprès de l'organisation de l'*Artisanat* (3), que préside Mme Mercier et dont Mme la comtesse de Las-Cases ainsi que notre collègue M. Jean Lerolle s'occupent avec tant de dévouement. Par son service d'échantillons et par sa coopérative de matières premières, l'*Artisanat* peut fournir aux nouveaux pauvres, dès qu'ils commencent à devenir des professionnels, une orientation dans le travail et un débouché dans la vente.

Il existe certainement d'autres œuvres utiles aux nouveaux pauvres, notamment toutes celles qui ont pour but de procurer du travail. Si j'ai cité ces exemples, c'est parce que ces œuvres-types me paraissent donner une idée assez complète à la fois des besoins des nouveaux pauvres et des services qu'on peut leur rendre.

Dans ma jeunesse, le « bon Père » Harmel avait créé une œuvre qui eut son heure de vogue et de prospérité : elle s'appelait le *Secrétariat du peuple* ; elle tenait bureau ouvert de renseignements et de services pour les ouvriers et les petites gens. Au fond, c'est cela qu'il faut faire pour les nouveaux pauvres, avec cette différence que le peuple venait au Secrétariat, tandis que c'est le Secrétariat qui maintenant doit aller aux nouveaux pauvres.

---

(1) Le siège de l'*Aide aux mères de Famille* est 92, rue du Moulin-Vert, Paris, XIVe.

(2) 10, rue Amyot, Paris, Ve.

(3) 37, rue Boissy d'Anglas, Cité du Retiro, Paris, VIIIe. Pour ce qui concerne la province on peut écrire directement à Mme la comtesse de Las Cases, 61, rue d'Anjou, Paris, VIIIe.

En réalité, il ne peut y avoir une œuvre unique pour soulager les nouveaux pauvres. Elle ne pourrait les découvrir à elle seule.

Ce qu'il faut créer, c'est, dans toutes les œuvres, un état d'esprit attentif aux nouveaux pauvres. Et cette orientation est possible partout. Je n'en veux pour preuve que cet essai fait par les Conférences de Saint-Vincent de Paul de Marseille : « Une œuvre nouvelle, lit-on dans le rapport du président, que l'après-guerre a rendue nécessaire, est celle de la recherche des familles jadis dans l'aisance, maintenant dans la gêne, sinon dans le dénuement, par suite de la mort de leur soutien ou de revers de fortune. Une communauté religieuse locale s'y est particulièrement vouée ; les curés des paroisses nous sont aussi de précieux indicateurs. Nous nous tenons en contact étroit avec eux pour subvenir, dans la mesure de nos moyens, aux pressantes nécessités des familles qui nous sont ainsi signalées; mais comme, la plupart du temps, les modestes ressources de la conférence paroissiale ne suffiraient pas à assurer la remise de secours relativement importants, la caisse du Conseil apporte son concours sous la forme d'une contribution extraordinaire à la Conférence intéressée... Le nom de la famille intéressée n'est connu que du président de la Conférence et des membres du bureau du Conseil. » Voilà un exemple pratique qui pourrait se généraliser dans bien des conférences, dans bien des œuvres charitables.

Si toutes les œuvres s'orientaient ainsi vers la recherche des nouveaux pauvres, on arriverait peu à peu à les découvrir et à les aider.

A une pauvreté nouvelle il faut adapter un sens nouveau de la charité.

Pour revenir à l'expérience de celui qui a le mieux connu et deviné les pauvres, Ozanam, je dirai, en conclusion, qu'il faut « de nouvelles inspirations de zèle, sans préjudice de l'esprit ancien, greffant le progrès sur la tradition » (1).

HENRY REVERDY.

---

(1) Lettre d'OZANAM à Lallier, en 1837. Mgr BAUNARD, *Ozanam*, p. 181.

II — Les salaires en France en 1929

Sous ce titre le *Bulletin Quotidien de la Société d'études et d'informations économiques* (14. 3. 30), a publié l'étude suivante, que reproduit l'*Information sociale* (27. 3. 30) :

Les salaires ont fortement monté pendant l'année 1929. C'est ce qui ressort de la dernière enquête faite par la Statistique générale de la France.

Cette enquête a été entreprise au mois d'octobre, comme les années précédentes. Les renseignements ont été fournis par les conseils de prud'hommes et par les maires des chefs-lieux de département où il n'existe pas de conseils de prud'hommes.

Bien que les données ainsi recueillies soient très imprécises et très incomplètes, surtout pour Paris, comme elles sont rassemblées dans les mêmes conditions à chaque enquête, elles fournissent une indication approximative sur le mouvement général des salaires. (*Bulletin de la Statistique générale de la France*, janvier-mars 1930.)

Salaires suivant les professions.

En dehors de Paris, des moyennes générales et des indices ont été calculés à l'aide des chiffres fournis pour 38 professions masculines et 7 professions féminines.

Pour l'ensemble des villes autres que Paris, on constate que, par rapport à 1911, les salaires journaliers des hommes étaient multipliés en octobre 1928 par le coefficient 6,19 et en octobre 1929 par le coefficient 6,85. Les salaires horaires étaient multipliés en octobre 1928 par le coefficient 7,5 et en octobre 1929 par le coefficient 8,32.

Les salaires féminins avaient augmenté encore davantage. Par rapport à 1911, les salaires journaliers des femmes étaient multipliés en octobre 1928 par le coefficient 7,01 et en octobre 1929 par le coefficient 8. Les salaires horaires étaient multipliés en 1928 par le coefficient 8,56 et en 1929 par le coefficient 9,69.

Les salaires horaires étaient multipliés en 1928 par le coefficient 8,56 et en 1929 par le coefficient 9,69.

D'octobre 1928 à octobre 1929, l'augmentation moyenne a été de 9,7 % pour les salaires journaliers des hommes et de 13,9 % pour les salaires des femmes.

L'année précédente, d'octobre 1927 à octobre 1928, l'augmentation avait été de 4,5 % pour les hommes et de 8 % pour les femmes.

Dans toutes les professions masculines, le coefficient 6 était dépassé. Les salaires qui avaient le plus augmenté par rapport à 1911 étaient ceux des manœuvres et journaliers avec l'indice de salaire journalier 760, des tisserands (indice 760), des terrassiers et des carriers (indice 757), des cordiers (indice 747), des briquetiers (indice 745). Ceux qui avaient le moins augmenté étaient ceux des sculpteurs ornementistes (indice 615) et des tourneurs en métaux (indice 615).

Dans toutes les professions féminines, le coefficient 7 était dépassé. L'indice des salaires journaliers arrivait à 860 pour les dentellières, à 859 pour les repasseuses, à 841 pour les lingères.

Toujours en laissant de côté Paris, la moyenne générale des salaires journaliers des hommes est passée de 28 fr. 44 en octobre 1928, à 31 fr. 34 en octobre 1929. La moyenne des salaires horaires est passée de 3 fr. 45 en 1928 à 3 fr. 83 en 1929.

Pour la plupart des professions, la moyenne des salaires journaliers dépassait 30 francs en 1929 et était comprise entre 30 et 35 francs. Elle s'élevait à 39 fr. 31 pour les sculpteurs ornementistes. Elle s'abaissait à 24,79 pour les manœuvres et journaliers.

Dans les professions féminines, la moyenne des salaires journaliers est passée de 16 fr. 06 en 1928 à 18 fr. 30 en 1929. La moyenne des salaires horaires est passée de 1 fr. 97 en 1928 à 2 fr. 26 en 1929.

La moyenne des salaires journaliers était comprise entre 18 et 19 francs pour toutes les professions féminines, sauf pour les lingères, dont le salaire moyen était de 17 fr. 50.

Pour la région parisienne, les données recueillies restent très vagues et très incomplètes. La statistique générale a néanmoins établi des moyennes à l'aide de ces données. Elles ne concernent que 22 professions masculines.

Les salaires journaliers, par rapport à 1911, étaient multipliés en octobre 1928 par le coefficient 5,26 et en octobre 1929 par le coefficient 6,24 ; les salaires horaires par le coefficient 6 en octobre 1928 et par le coefficient 7,2 en octobre 1929.

D'octobre 1928 à octobre 1929, la hausse des salaires journaliers dans la région parisienne a été de 16,4 %.

La moyenne des salaires journaliers est passée de 42 fr. 75 en octobre 1928 à 49 fr. 65 en octobre 1929, la moyenne des salaires horaires de 5 fr. 25 à 6 fr. 11. Dans toutes les professions, la moyenne des salaires journaliers était supérieure à 40 francs en octobre 1929.

Le tableau suivant résume le mouvement des salaires de 1911 à 1929.

1° Salaires en province.

38 professions masculines.

	Par heure		Par jour	
	Taux nominal (Francs)	Indice 1911 = 100	Taux nominal (Francs)	Indice 1911 = 100
1911	0,46	100	4,61	100
Fév. 1921	2,31	502	18,92	410
Oct. 1924	2,62	570	22 »	477
Oct. 1925	2,79	607	23,25	504
Oct. 1926	3,22	700	26,93	584
Oct. 1927	3,31	720	27,34	593
Oct. 1928	3,45	750	28,44	616
Oct. 1929	3,83	832	31,34	685

7 professions féminines.

	Par heure		Par jour	
	Taux nominal (Francs)	Indice 1911 = 100	Taux nominal (Francs)	Indice 1911 = 100
1911	0,23	100	2,29	100
Fév. 1921	1,17	509	9,44	412
Oct. 1924	1,38	600	11,36	496
Oct. 1925	1,51	656	12,14	535
Oct. 1926	1,86	809	15,29	668
Oct. 1927	1,81	787	14,84	648
Oct. 1928	1,97	856	16,06	701
Oct. 1929	2,26	969	18,30	800

2° Salaires dans la région parisienne.

	Professions masculines			
	Par heure		Par jour	
	Taux nom. (Francs)	Indice 1911 = 100	Taux nom. (Francs)	Indice 1911 = 100
1911 (19 professions)	0,875	100	8,12	100
Oct. 1925 (21 professions)	4,15	»	33,55	»
Oct. 1926	5,10	»	41,45	»
Oct. 1927	5,12	585	41,70	513
Oct. 1928	5,25	600	42,75	526
Oct. 1929 (22 professions)	6,11	720	49,65	624

Salaires suivant les régions.

Dans la grande majorité des départements, la hausse a été sensible en 1929. Pour les deux tiers des départements, la moyenne des salaires journaliers des hommes était comprise entre 30 et 40 francs en octobre 1929.

Elle était particulièrement basse dans le Tarn-et-Garonne, où elle était de 24 fr. 65 en 1929 et de 20 fr. 60 en 1928, et dans l'Ariège, où elle est passée de 20 fr. 95 à 24 fr. 95.

Elle dépassait 40 francs dans les Alpes-Maritimes (42 fr. 80), le Nord (40 fr. 35), le Rhône (46 fr. 70), la Seine-et-Oise (41 fr. 30).

Comparaison du mouvement des salaires avec celui du coût de la vie.

Il est impossible de connaître exactement le rapport entre le mouvement des salaires et celui du coût de la vie. Il n'y a pas, pour l'ensemble de la France, d'indice précis du coût de la vie.

La *Statistique générale* se sert de l'index des prix de détail de treize denrées de première nécessité (en province).

Mais cet index ne concerne que l'alimentation et seulement d'une manière limitée et qui ne répond plus aux conditions actuelles de vie.

Elle emploie, d'autre part, un index des prix de pension pour ouvriers célibataires à l'hôtel (en province). Mais ces prix de pension reflètent plus directement le mouvement même des salaires que celui du coût moyen de la vie. On pourrait même dire que l'indice des pri: de pension est un indice assez exact des salaires.

Enfin, les différences locales n'apparaissent pas dan ces indices. On ne peut donc considérer que comm très grossière la comparaison suivante :

	Valeur nominale en province				Indices sur la base 1911 = 100			
	1926	1927	1928	1929	1926	1927	1928	1929
Salaires journaliers : Hommes	26 93	27 34	31 34	31 34	584	593	616	685
— — Femmes	15 29	14 84	16 06	18 30	668	648	701	800
Prix mensuel de pension (célibataire)	420	400	445	520	600	628	650	744
Indice des prix de détail	6 472	5 260	5 620	5 931	638	519	554	584

A Paris, alors que l'indice des salaires journaliers était de 624, l'indice de la commission du coût de la vie pour le 4e trimestre 1929 était de 565.

On peut donc dire que dans l'ensemble la hausse des salaires par rapport à l'avant-guerre était supérieure à celle du coût de la vie.

III — Vie chère

I — Budget des dépenses d'un ménage d'ingénieur avec un enfant, à Paris.

De l'*Echo de l'U. S. I. C.* (janv. 1930) :

On trouvera ci-dessous un budget, calculé par un de nos camarades avec beaucoup de soin, dans des hypothèses qu'il précise. Nous recevrons avec plaisir les observations que ce travail inspirera à nos lecteurs, principalement aux maîtresses de maison.

1) Je compte un appartement de 1 salon, 1 salle à manger, 1 cuisine, 1 chambre de bain, 2 chambres à coucher.

2) J'admets que l'ingénieur habite dans une banlieue proche, de façon que ses dépenses soient réduites, mais qu'il puisse quand même aller déjeuner chez lui à midi.

3) J'admets que l'ingénieur a un certain train de maison à tenir.

4) J'admets que l'ingénieur a une bonne à tout faire, mais tous les lavages se font à la maison.

5) J'admets que l'ingénieur a un enfant de 2 ans, 2 ans 1/2, mais qu'il espère avoir encore d'autres enfants dans un temps relativement proche.

DÉPENSES JOURNALIÈRES

Pain 1 kg. 500	3 fr.
Lait 1 litre 1/2	2 fr. 85
Vin 1 litre 1/2	4 fr. 85
Viande (environ 170 gr. pour les grandes personnes et 90 gr. pour 1 enfant)	15 fr.
Fruits	3 fr.
Légumes ou pâtes (moyenne)	5 fr.
Total :	33 fr. 70

DÉPENSES MENSUELLES

Café 1 kg. 200	28 fr.
Sucre (5 kg. y compris le sucre pour les confitures)	21 fr. 75
Gages de la bonne	300 fr.
Beurre 1 kg. 250 (calculé au prix moyen de 21 fr. le kg.)	26 fr. 25
Fromage	45 fr.
Huile (3 litres)	39 fr.
Graisse (1/2 kg. à 10 fr. le kg.)	5 fr.
Œufs (2 douzaines au prix moyen de 12 fr. la douzaine)	24 fr.
Pommes de terre (33 kg. à 45 fr. les 100 kilos)	15 fr.
Report :	504 fr.
Savon (5 kg. à 5 fr. le kg.)	25 fr.
Dépenses diverses de la maison (sel, cirage, encaustique, balais, eau, vinaigre, etc.)	60 fr.
Dépenses diverses de Monsieur (cigarettes, journaux, timbres, coupe de cheveux, quêtes, cravates, etc.)	100 fr.
Dépenses diverses de Madame (quêtes, coupe de cheveux, gants, etc.)	60 fr.
Gaz	90 fr.
Electricité	40 fr.
Total :	879 fr.

DÉPENSES ANNUELLES

Loyer	12 000 fr.
Impôts habitation	542 fr.
sur un salaire de 55 000 francs	3 193 fr.
Transports de Monsieur	600 fr.
— de Madame	400 fr.
Vêtements de Monsieur (2 costumes à 600 francs ; 1 pardessus tous les 2 ans)	1 500 fr.
Vêtements de Madame	2 500 fr.
— Enfant	500 fr.
Linge blanc de Monsieur y compris chaussettes	400 fr.
Linge blanc de Madame y compris bas	400 fr.
— de maison	600 fr.
Souliers de Monsieur (2 paires et 2 ressemelages)	268 fr.
Souliers de Madame (2 paires et 2 ressemelages)	256 fr.
Souliers d'enfant (2 paires et 2 ressemelages)	100 fr.
Ameublement (réparations, rideaux, tapis, meubles neufs)	1 000 fr.
Cotisations sociétés	500 fr.
Abonnement aux revues techniques, magazines, etc.	300 fr.
Assurances accidents	500 fr.
— bonne et incendie	200 fr.
Voyages et vacances	3 000 fr.
Cadeaux	1 000 fr.
Charbon chauffage	1 500 fr.
Pharmacien et médecin pour mémoire	
Réserves pour maladies, accouchement	—
Economies	—
Sorties du dimanche, théâtres, distractions	—
Réceptions	—
Total :	31 259 fr.

RÉCAPITULATION

Dépenses journalières 33 fr. 70 × 365 = ..		12 300 fr.
— mensuelles 879 fr. × 12 = ..		10 548 fr.
— annuelles		31 259 fr.
	Total :	54 107 fr.

II. — Budget d'une ouvrière vivant seule.

Ce qu'il en coûte pour vivre.

De l'*Information sociale* (27. 3. 30) :

La Jeunesse Ouvrière Féminine, *organe de la J. O. C. F.* (Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine), *vient de procéder à une intéressante enquête sur les ressources minima qui sont nécessaires à une ouvrière vivant seule. Nous pensons que les résultats de cette enquête intéresseront nos lecteurs ; les voici donc, à titre documentaire :*

Une enquête syndicale faite aussi rigoureusement que possible a essayé d'établir la somme nécessaire à une ouvrière isolée pour vivre normalement.

Il s'agit, dans ce budget, d'une ouvrière en âge de gagner complètement sa vie, donc d'une *adulte* d'environ vingt ans ou au delà ; il s'agit d'une ouvrière de la *couture*, capable, par conséquent, de confectionner elle-même tous ses vêtements, ce qui explique le prix modique de ceux-ci dans le présent tableau ;

Nourriture. — Soit qu'elle se nourrisse chez elle en achetant ses provisions aux meilleures conditions, soit qu'elle aille au restaurant, elle ne s'en tire pas à moins de 14 francs par jour, en moyenne (petit déjeuner, déjeuner et dîner), d'où, pour l'année : 5 110 francs.

Et pour ce prix elle doit se refuser tout extra.

Logement. — En comptant le loyer à 100 francs par mois, plus les étrennes, la concierge et les assurances, elle arrive à 1 300 francs.

Pour l'entretien du logement : cire, balai, miror, paille de fer, savon, ainsi que pour l'entretien des meubles, de la vaisselle, les ustensiles de cuisine, il faut compter : 150 francs.

Pour le chauffage, l'éclairage et le gaz : 720 francs.

Transports. — La dépense est très variable, suivant qu'elle rentre chez elle à midi ou non, suivant qu'elle habite la ville ou la banlieue.

Mettons une dépense minimum de 1 fr. 20 par jour, cela lui fait par an : 440 francs.

Entretien personnel. — D'abord *l'habillement :* Il faut bien compter 1 robe (150 francs), 2 blouses (100 francs), 1 chapeau d'été et 1 chapeau d'hiver lui faisant deux saisons (80 francs), 1 manteau tous les deux ans : (300 : 2 = 150 francs), 1 paire de gants (20 francs), 1 blouse d'atelier (20 francs).

2 chemises (30 francs), 2 pantalons (24 francs), 1 combinaison (22 francs), 2 chemises de laine (30 francs), 1 ou 2 chemises de nuit (37 fr. 50), 4 paires de bas (60 francs), 6 mouchoirs (20 francs), 1 corset ceinture (25 francs), 1 paletot de laine (40 francs).

Des chaussures (100 francs), 1 paire de chaussons (15 francs), 3 ressemelages à 21 francs (63 francs), 3 paires de talons (13 fr. 50).

1 parapluie pour deux ans (30 francs), 1 sac à main (50 francs), des objets de toilette : savon de toilette brosse à dents, dentifrice, démêloir, cirage (60 francs).

En tenant compte de tout ce qu'elle peut faire ou arranger par elle-même, et en chiffrant au plus juste prix, elle arrive à une dépense annuelle de 1 140 francs.

Il faut encore y ajouter les frais de blanchissage qui se montent à 388 francs.

Frais divers. — Que de suppléments viennent encore alourdir ce budget !

Et pourtant ils sont indispensables, ou peu s'en faut.

Frais de correspondance et de bureau : encre, crayons, carnets, timbres, papier à lettres : 40 francs.

Frais de médecin, de pharmacien, de dentiste : 250 francs.

Cotisations : syndicale, jociste, mutuelle, en tenant compte des versements assez gros à la Caisse des retraites pour la vieillesse, soit 350 francs.

Dépenses pour compléter son instruction et se développer : journaux, périodiques, livres, revues de lingerie et de modes : 300 francs.

Enfin, les modestes distractions : petits voyages de vacances, dimanches, petites réceptions, petits cadeaux : 500 francs ; et les imprévus : deuils, misères à soulager, collectes à l'atelier : 120 francs.

D'où, en résumé :

Nourriture	5 110	francs
Logement et entretien	2 170	—
Transports	440	—
Entretien personnel	1 528	—
Frais divers	1 560	—
Total	10 808	—

Recettes. — Or, 10 800 : 12 = 900 francs.

Pour pouvoir équilibrer ce budget, avec une faible marge de 8 francs, il faut avoir un salaire de 900 francs par mois. Toutes les ouvrières de la couture et de la mode arrivent-elles à cette somme à partir de vingt ans ?

III. — Budget d'un ingénieur débutant.

De l'*Echo de l'U. S. I. C.* (mai 1930) :

Dans plusieurs de ses numéros, l'*Echo de l'U. S. I. C.* a fait paraître des exemples, si je puis m'exprimer ainsi, des budgets d'ingénieurs, tirés de leur vie quotidienne. C'étaient des budgets de ménages ayant des enfants, de ménages établis, leur permettant de vivre honorablement et paisiblement. Il m'a semblé utile, d'autre part, d'attirer l'attention des lecteurs de l'*Echo* et principalement des « aînés » sur le sort des jeunes ingénieurs débutants, ou presque, obligés à gagner leur vie par leurs propres moyens et sans aide de leurs parents. Il est triste de constater que trop souvent les patrons tendent à exploiter, tant soit peu, le jeune, en ignorant et en oubliant quels pourraient être les besoins d'un jeune intellectuel dans la période de la formation. On devrait savoir que dans la plupart des cas ses salaires sont égaux ou souvent inférieurs à ceux des ouvriers également jeunes et célibataires. Bien entendu, cela change après quelques années, mais que de difficultés faut-il vaincre avant, que de privations faut-il subir, en économisant le plus souvent sur les repas pour se procurer des revues ou livres intéressants, surtout si on se trouve jeté dans quelque coin de province ! Dans bien des cas un billet de cent francs en plus par mois aurait tranché de nombreuses difficultés, et aurait peut-être attaché à la maison un cerveau intelligent et utile. [...]

Voici quel serait le budget d'un jeune ingénieur, presque débutant, à Paris, lui permettant de vivre normalement, mais sans luxe :

	Fr.
1 chambre meublée, bien éclairée	6 000
Nourriture	7 200
Vêtements et leur entretien	950
Linge et son entretien	325
Chaussures et leur entretien	150
Blanchissage et toilette	555
Distractions	520
Littérature	150
Petits cadeaux	150
Petites dépenses, correspondances, etc.	1 250
Le tout par an	17 300

Evidemment, ce sont des chiffres moyens, et ils peuvent varier suivant l'individu, mais il me semble que toutes ces variations doivent donner en définitive une somme sensiblement voisine de 17 000 fr. par an. Il y a lieu d'envisager dans des cas particuliers quelques économies à réaliser sur le logement et la nourriture.

ÉPHÉMÉRIDES

Jeudi 1er mai 1930.

France. — L. modifiant la L. du 22. 11. 13 sur le régime des sociétés (*J. O.*, 2. 5. 30). — D. (min. Int.) ayant pour objet de supprimer la juridiction des tribunaux répressifs indigènes en Algérie et de déférer à celle du juge de paix statuant correctionnellement, ainsi qu'à celle du tribunal correctionnel, les délits commis par les indigènes non citoyens français (*J. O.*, 2. 5. 30). — D. (min. M.) nommant au grade de contre-amiral le capitaine de vaisseau Camille-L.-Marie Cambon (*J. O.*, 2. 5. 30).

— Journée calme dans tout le pays ; à Paris, 783 arrestations, dont 31 sont maintenues, 70 étrangers seront expulsés.

— *Paris :* La Banque de France abaisse son taux d'escompte de 3 à 2 1/2 %.

Brésil. — Des rebelles tuent 40 policiers provinciaux près de Princeza (Sao-Paulo).

Etats-Unis. — *New-York :* La Banque fédérale de réserve abaisse son taux d'escompte de 3 1/2 à 3 %.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Visite officielle de M. Jean Schober, chancelier fédéral d'Autriche (1er-3 mai). — L'épiscopat cath. d'Angleterre et de Galles se déclare contre les propositions de Sir Charles Trevelyan, min. de l'Education, qui, tout en reconnaissant l'école libre et concédant une plus grande extension aux subventions, diminuent les droits du conseil de l'école et attribuent la nomination des instituteurs autres que ceux désignés pour l'enseignement spécial de la religion aux commissions locales d'éducation. — La Banque d'Angleterre abaisse le taux de son escompte de 3 1/2 à 3 %.

Italie. — *Rome :* L'*Impero*, organe extrémiste fasciste, supprimé le 5. 12. 29, reprend sa publication sous le titre de *Impero d'Italia ;* il est dirigé par M. Emilio Settimelli.

Malte. — *La Valette :* Mgr Maur Caruana, archev. de Malte, défend aux fidèles de voter pour le premier ministre Lord Strickland et pour ses partisans.

Pologne. — *Varsovie :* M. Nervo, min. du Mexique, présente ses lettres de créance à M. Ignace Moscicki, prés. de la République.

Roumanie. — *Bucarest :* Congrès du parti libéral (1er-4 mai), sous la présid. de M. Vintila Bratiano ; recommande la politique de l'unificat. administrative, le progrès social, le maintien de la Constitution, la continuation du Conseil de régence, la collaborat. internat.

Suède. — *Stockholm :* Réunion du comité consultatif des communicat. téléphon. à grande distance ; 9 pays sont représentés.

Vendredi 2 mai.

France. — L. portant approbat. de la convention entre la France et la Belgique signée le 21. 5. 27, ayant pour objet de garantir à leurs nationaux travaillant dans les mines françaises ou belges le bénéfice du régime spécial de retraites des ouvriers mineurs en vigueur dans chacun des deux pays (*J. O.*, 3. 5. 30). — L. concernant la déclarat. des fiançailles et l'âge du mariage des Kabyles (*J. O.*, 4. 5. 30). — L. portant approbat. du traité de conciliat. et d'arbitr. obligat. conclu entre la France et le Luxembourg à Paris le 20. 10. 27 (*J. O.*, 14. 5. 30).

— *Le Bourget :* L'aviatrice russe Lena Bernstein bat le record du monde féminin de durée par 35 h. 46 m. de vol.

Albanie. — *Tirana :* M. Andreas de Hory, min. de Hongrie à Rome, accrédité aussi auprès de la cour albanaise, remet ses lettres de créance au roi Zogou Ier.

Allemagne. — *Berlin :* Mgr Cesare Orsenigo, nonce apostolique, remet ses lettres de créance au président maréchal Hindenburg. — Mort du sculpteur Peter Breuer, né le 19. 5. 56 à Cologne, ét. artistiques à Berlin et à Munich, prof. à l'Acad. des arts à Berlin, 1897, obtient la grande médaille d'or pour sculpture à Berlin, 1894, le grand prix de l'exposition internat. de 1900 à Paris pour son groupe *Adam et Eve ;* son *Beethoven*, érigé à Bonn, a été critiqué.

Dantzig. — Au Volkstag, formation du groupe « Union de Travail », constitué par les libéraux et certains éléments modérés.

Espagne. — *Séville :* 3e congrès d'histoire et de géographie hispano-américaines.

Etats-Unis. — Un cyclone ravage 8 Etats du Centre-Ouest et du Nord-Ouest du pays ; 21 morts, nombreux blessés.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Meeting annuel de la Catholic Truth Society, sous la présid. du card. Bourne ; la société compte actuellement 13 360 membres et a vendu 1 237 343 brochures l'année dernière.

Pays-Bas. — *Haarlem :* Mort du gentilhomme A. W. G. van Riemsdyk, rédacteur en chef de la *Opregte Haarlemsche Courant*, directeur de l'hebdomadaire *Op de Hoogte* et auteur de nombreuses pièces de théâtre, notamment *Mea Culpa ; Se non è vero ; Gros jeu ; Silvia Silombra ; Le Sphinx ; Les tziganes ; Pro domo ; La main noire*, 1927 ; *Le roi de la mode*, 1930.

Perse. — *Téhéran :* La Cour de cassation condamne pour corruption à 4 mois de prison et à la privation de ses droits civils le prince Firuz Mirza, anc. min. des Fin., relevé de ses fonctions le 20. 6. 30.

Samedi 3 mai.

France. — *Avignon :* Congrès internat. des exportateurs, expéditeurs et producteurs de fruits, légumes et primeurs.

— *Toulon :* Réception de M. G. Doumergue, prés. de la République, qui se rend en Algérie.

Allemagne. — *Berlin :* Formation d'un syndicat internat. de l'azote.

Belgique. — *Liége :* Le roi Albert Ier inaugure l'exposition internat. industrielle, scientif. et artist., organisée à l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Belgique.

Bulgarie. — *Sofia :* Mort de Karandjoulof, né à Prilep, âgé de 74 ans, ét. à la Faculté de droit d'Aix, enfermé à Sliven sous le régime d'Alexandre Stambouliiski, député de Prilep depuis nov. 1923, m. de la fraction macédonienne, prés. de l'Alliance française à Sofia avant la guerre.

Canada. — *Ottawa :* M. Vincent Massey, min. du Canada à Washington depuis le 18. 2. 27, est nommé haut-commissaire à Londres.

Espagne. — *Barruelo* (Asturies) : Coup de grisou dans une mine ; 10 morts.

Etats-Unis. — *Washington :* La Chambre refuse de donner au Congrès seul le pouvoir de modifier les tarifs douaniers et rend au président celui de modifier les tarifs par décret sur avis favorable de la commission des tarifs. — L'amiral William V. Pratt, qui fit partie de la délégation américaine à la conférence navale de Londres, est nommé chef des forces navales en remplacement de l'amiral Charles F. Hughes, qui prendra sa retraite le 14. 10. 30.

Italie. — Le roi Victor-Emmanuel III visite Messine, Reggio de Calabre, Catane, Caltagirone, Raguse et Syracuse (3-9 mai) ; l'escadre allemande, commandée par l'amiral von Oldekop, arrivée à Syracuse le 3 mai, salue le roi à Catane le 4 mai.

Japon. — Un typhon ravage le Nord de Yeso et le Sud de Sakhaline ; 220 pêcheurs périssent.

Suisse. — *Genève :* Ordonnance de M. Dionisio Anzilotti, prés. de la Cour permanente de justice internat., fixant au 31. 7. 30 le délai pour la présentation des documents, projets et observations, et au 30. 9. 30 le délai pour la présentation des réponses relatifs aux affaires des zones franches de la Hte-Savoie et du pays de Gex.

Dimanche 4 mai.

Saint-Siège. — Lecture des décrets approuvant les miracles pour la canonisation du card. Robert Bellarmin, S. J., et du décret *de tuto* pour la béatification de Paola Frassinetti, fondatrice des Sœurs de Sainte-Dorothée.

France. — *Largentière :* Au scrutin de ballottage, le Dr Boissin, de l'Union républ. démocr., est élu député, en remplacement de M. Jules Duclaux-Monteil, de l'U. R. D., élu sénateur.

— *Lorient :* Le prof. Louis L'Hévéder, soc. S. F. I. O., conseiller général, est élu député, en remplacement de Pierre Bouligand, rad.-soc., décédé le 1. 3. 30.

— *Orange :* Congrès d'arrondissement de la Fédération nat. cath. ; discours de M. de Guilhermier, de M. Olmi et de Mgr de Llobet.

Algérie. — Célébration du centenaire de l'Algérie française ; M. G. Doumergue visite Alger, Boufarik, Kouba, Kroubs, Constantine, Bône et Oran (4-12 mai).

Belgique. — *Bruges :* Célébration du centenaire de la naissance du poète flamand Guido Gezelle, prêtre, professeur, né à Bruges le 1. 5. 1830, mort le 30. 11. 1899 ; auteur de *Fleurs de cimetière ; Essais de poésie ;* 1858 ; *Poèmes, chansons et prières,* 1863 ; *Couronne du temps, Couronne de l'année, Couronne du siècle,* trilogie, 1893 ; *Collier de rimes,* 1896.

Inde. — *Simla :* Décret de Lord Irwin, vice-roi, ajournant *sine die* l'assemblée législative. — Le Gouvernement met en vigueur la loi interdisant les réunions séditieuses dans la région de Peshawar et dans les provinces frontières du Nord-Ouest.

Monaco. — La liste Eugène Marquet est élue au conseil national de l'Assemblée législative ; 11 délégués de la liste adverse avaient donné leur démission ; l'élection est annulée par le prince Louis le 6 mai.

Roumanie. — Elections de 2 sénateurs et de 6 députés ; le parti gouvernemental obtient 6 mandats.

Union Sud-Africaine. — *Worcester :* Réunion au cours de laquelle les orateurs exhortent les non-Européens à s'affranchir de l'oppression à laquelle ils sont soumis ; collision avec la police, 7 morts, 30 blessés.

Lundi 5 mai.

Espagne. — *Madrid :* 11e congrès internat. des ingénieurs de chemins de fer (5-16 mai) ; nomination des commissions chargées d'étudier les questions qui seront soumises à la réunion du Caire ; protection des passages à niveau, procédé mécanique de conservation des voies, augmentat. du parcours des locomotives, électrificat., mise en marche et arrêt automatiques. — Manifestat. à l'Université, 1 mort, plusieurs blessés ; l'Université est fermée le 6 mai.

Etats-Unis. — *Washington :* Premier congrès internat. d'hygiène mentale (5-10 mai), 53 nations sont représentées ; éducat. mentale de la jeunesse de nos écoles, organisat. des hôpitaux et hospices pour les psychopathies de tout ordre, l'eugénique et la lutte contre la dégénérescence mentale.

Grande-Bretagne. — *Liverpool :* Explosion dans une usine de tourteaux ; 8 morts, 40 blessés.

Grèce. — *Athènes :* Signat. du pacte d'arbitr. et d'amitié gréco-hongrois.

Inde. — Tremblement de terre accompagné d'un raz de marée en Birmanie ; nombreux morts et blessés à Pégou et à Rangoon.

— *Karadi* (près de Surat) : arrestat. du mahatma Gandhi ; Abbas Tyabji, anc. juge de Baroda, lui succède comme chef du parti nationaliste ; le 6 mai est déclaré journée de deuil.

Italie. — *Rome :* Ratificat. des accords internat. de la Haye concernant les réparations.

— *Stresa :* Réunion de la Fédération internat. cotonnière ; le comte Jean de Hemptinne, prés. de l'Assoc. cotonnière de Belgique, est nommé prés. de la Fédération internat., en remplacement de M. Frederick Holroyd ; rapports sur les efforts faits en Angleterre et en Allemagne relativement à la propagande collective en faveur de l'emploi du coton.

Roumanie. — M. Aurel Dobrescu, ancien sous-secrét. d'Etat, accusé de complicité dans l'affaire de répartitions de forêts, donne sa démission de directeur régional pour la Transylvanie ; M. Valer Moldovanu, sous-secrét. d'Etat à l'Instr. publ., donne sa démission de directeur général de Bessarabie.

Mardi 6 mai.

France. — *Paris :* 4e session du comité de l'Office internat. des épizooties (6-9 mai), sous la présid. de M. Francis Hutyra (né en 1860, prof. à l'Univ. de Budapest, recteur de l'école nationale vétérinaire de Hongrie, conseiller aulique) ; études sur la fièvre aphteuse, la peste porcine, la prophylaxie des affections vermineuses, la vaccination antituberculeuse, la standardisation des bulletins sanitaires et l'unificat. des certificats pour le trafic internat.

Allemagne. — *Dresde :* La Diète élit, par 46 contre 44, le prés. de la Cour des comptes, M. Walter Schieck comme ministre-président de Saxe.

Canada. — *Ottawa :* La Chambre des Communes ratifie l'adhésion du Canada à la Cour permanente de justice internationale.

Chine. — *Nankin :* Signat. d'un accord sino-japonais sur le tarif douanier.

Etats-Unis. — Une tornade ravage la région sud du Texas ; 85 morts, des centaines de blessés.

Grande-Bretagne. — *Hampton :* Mort de Hugh Elliott, né le 3. 4. 81, ét. à Eton et à Trinity College de Cambridge, second lieutenant 1900-1902, meurt dans une chute d'avion ; auteur de la traduction du livre de Hagenbeck *Von Thieren und Menschen,* 1909 ; éditeur des *Letters of John Stuart Mill,* 1910 ; auteur de *Modern Science and the Illusions of Professor Bergson,* 1912 ; *Herbert Spencer,* 1917 ; *Modern Science and Materialism,* 1919 ; *Human Character,* 1922.

— *Londres :* Sir Cyril Stephen Cobb (né le 6. 10. 61, ét. à Merton College d'Oxford), conservateur, député pour le quartier de West Fulham de 1918 à 1929, y est réélu par 16 223 contre 15 983 à M. Benfield, travailliste, en remplacement du Dr Spero, travailliste, démissionnaire.

Indochine. — *Vinh :* Des rebelles, conduits par des communistes, envahissent une concession aux environs de la ville et tuent 4 indigènes ; poursuivis, vingt d'entre eux sont tués et vingt blessés.

Malte. — *La Valette :* Mgr Maur Caruana, archev. de Malte, jette l'interdit sur le *Daily Malta Chronicle,* organe officiel du parti constitutionnel, et sur l'*Ix Venix (Soleil),* publié en maltais ; l'interdit sur le *Daily Malta Chronicle* est levé le 14 mai.

Perse. — Tremblement de terre dans l'Azerbeidjan, aux environs du lac d'Ourmia ; 60 villages détruits, 2 016 morts, dont 60 à Salmas et 34 à Kasrovan; 100 autres personnes succombent dans la suite au froid et à la famine.

Mercredi 7 mai.

Afghanistan. — *Kaboul :* Conclusion entre l'Angleterre et l'Afghanistan d'un accord aux termes duquel les deux Gouvernements affirment la validité du traité anglo-afghan conclu à Kaboul le 22. 11. 22.

Allemagne. — *Leipzig :* Mort du Dr Johannes Volkelt, né le 21. 7. 48 à Lipnik (Galicie), ét. à Vienne, Yena et Leipzig, prof. à Yena, 1879, à Bâle, 1883, à Wurzbourg, 1889, à Leipzig, 1894, se retire en 1923 ; auteur de *Symbolbegriff,* 1876 ; *Kants Erkenntnistheorie,* 1879 ; *Erfahrung und Denken,* 1886; *Aesthetische Zeitfragen,* 1895 ; *Quellen der menschliche Gewissheit,* 1906 ; *Bildungswege der Frau,* 1911 ; *Was ist Religion,* 1913 ; *Gewissheit und Wahrheit,* 1918 ; *Religion und Schule,* 1920 ; *Gefuehlsgewissheit,* 1922 ; *Phaenomenologie und metaphysik der Zeit,* 1925.

Etats-Unis. — *Washington :* Le Sénat, par 41 contre 39, refuse de confirmer la nomination de M. John Parker à la Cour suprême, faite par le président Hoover.

Tunisie. — *Carthage :* 30e congrès eucharistique internat. (7-11 mai), sous la présid. du card. Lépicier, légat du Pape, qui se rend de Naples à Tunis sur le *Città di Napoli,* frété spécialement par le Saint-Père ; thème général des études proposées aux congressistes : la doctrine et la pratique de l'Eucharistie d'après saint Augustin et les autres Pères de l'Eglise d'Afrique aux premiers siècles.

Jeudi 8 mai.

France. — *Paris :* Le prix de poésie Petitdidier, de 12 000 fr., décerné pour la 1re fois, est attribué à M. l'abbé Louis Le Cardonnel (né à Valence en 1862, publie ses premiers poèmes en 1882, ét. au Sémin. fr. de Rome, 1890, ordonné prêtre, 1896, chez les Bénédictins de Ligugé, 1900-01, se retire à Assise, puis à Vernègues, près d'Avignon ; auteur de *Carmina sacra ; De l'une à l'autre aurore ;* obtint le prix Lasserre en 1924).

ALLEMAGNE. — *Vienenburg :* Inondation de la mine de potasse, dont l'exploitation doit être interrompue.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Rupture de la conférence anglo-égyptienne (31 mars-8 mai) ; l'Egypte déclare qu'elle ne peut renoncer au Soudan.

INDE. — *Sholapur* (province de Bombay) : Emeute fomentée par les nationalistes : 6 postes de police, la cour du magistrat local et tous les établissements de vente de liqueurs sont incendiés ; 12 morts, 400 blessés.

PAYS-BAS. — *Fauquemont :* Mort du R. P. Hermann Gruber, né le 5. 2. 51 à Kufstein (Tyrol), entra dans la Cie de Jésus, 1868, finit ses études en Hollande et en Angleterre pendant le Kulturkampf, rédacteur aux *Stimmen aus Maria-Laach* depuis 1887 ; auteur de *Aug. Comte, der Begruender des Positivismus, sein Leben und seine Lehre*, 1889 ; *Der Positivismus vom Tode Aug. Comtes bis auf unsere Tage*, 1891, et de nombreux ouvrages contre la Franc-Maçonnerie, comme *Schwindler und Beschwindelte oder Bilder aus der inneren Geschichte der Freimaurerei*, 1891 ; *Leo Taxils Palladismusroman*, 3 vol. 1897-98 ; *Die ungerechte Verfolgung der katholischen Ordensgenossenschaften in Frankreich*, 1902.

— *La Haye :* La 2e Chambre vote l'amendement Westerman qui concède aux femmes le droit d'être élues bourgmestres.

POLOGNE. — *Varsovie :* Mort de Stanislas Posner, âgé de 61 ans, vice-présid. du Sénat, du parti socialiste, fondateur de la Ligue polonaise des droits de l'homme et du citoyen, m. de la commission pour la protection de l'enfance.

Vendredi 9 mai.

FRANCE. — *Angers :* Congrès national de l'Alliance démocrat. (9-11 mai), sous la présid. de M. Anatole Manceau, sénateur de Maine-et-Loire (cf. *D. C.*, t. 23, 1411).

— *Paris :* Au Quai d'Orsay, signat. du procès-verbal constatant le dépôt des ratificat. des accords de la Haye par la Gde-Bretagne, la Belgique, l'Italie et la France. — M. Henri Malo, conservat. de la bibliothèque Thiers, est élu m. de l'Acad. de Marine, section historique, en remplacement de l'ingénieur général Charles Doyère.

ALLEMAGNE. — *Oberammergau :* Première représentat. du drame de la Passion.

AUTRICHE. — *Vienne :* Le conseil fédéral du parti chrétien-social élit à l'unanimité comme prés. M. Karl Vaugoin (né le 8. 7. 73, ét. au gymnase de Vienne, député au Conseil national depuis 1920, min. de la Guerre depuis 1921, vice-chancelier depuis le 26. 9. 29), en remplacement de Mgr Ignaz Seipel, démissionnaire.

ETATS-UNIS. — *Saint-Joseph* (Missouri) : Une explosion détruit l'usine de la compagnie de conserves de viandes Armour and Ce ; 10 morts, 15 manquants, 14 blessés.

— *Washington :* Le prés. Hoover désigne M. O. J. Roberts, de Philadelphie, comme juge à la Cour suprême en remplacement de M. John Parker, dont la nomination fut écartée par le Sénat le 7 mai.

HONGRIE. — *Budapest.* — L'Acad. des sciences élit comme m. étranger M. Paul Painlevé, anc. min. de la Guerre français.

PHILIPPINES. — Des indigènes de l'île de Mindanao se révoltent contre la police ; une cinquantaine de tués, une centaine de blessés.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le Dr Eugène Kwiatkowski, gérant du min. de l'Industrie et du Commerce, est nommé ministre en titre.

SUISSE. — *Genève :* Clôture de la session du Comité d'arbitr. et de sécurité de la S. D. N. (28 avr.-9 mai) ; adopte un avant-projet de convention générale en vue de renforcer les moyens de prévenir la guerre.

Samedi 10 mai.

FRANCE. — D. (min. Trav.) déterminant les circonscriptions industrielles dans lesquelles le chiffre limite du salaire ou gain annuel, prévu par la L. du 5. 4. 28 sur les assurances sociales, modifiée par la L. du 30. 4. 30, est porté de 15 000 fr. à 18 000 fr. (*J. O.*, 15. 5. 30) (cf. *D. C.*, t. 23, 1328).

DANTZIG. — Signat. entre la Ville libre et la Pologne d'un accord réglant l'introduction du monopole des allumettes sur le territoire de Dantzig.

ESPAGNE. — *Cordoue :* Mort du peintre Julio Romero de Torres, né à Cordoue en 1879, prof. à l'école nationale de peinture ; œuvres : *Conscience tranquille*, 1900 ; *Muse gitane*, 1908 ; *Le rétable de l'amour*, 1910 ; *La flèche ; Tête de Christ ; Saint-Raphaël*.

— *Madrid :* M. Gomez Cano est nommé sous-secrét. d'Etat au min. du Travail.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le roi George V nomme M. John Masefield 17e poète-lauréat d'Angleterre (né en 1874, citons parmi ses œuvres lyriques : *Poems and Ballads*, 1903; *Salt Watter Ballads*, 1902; *Sonnets and Poems;* parmi ses romans : *The Street of To-Day*, 1911 ; parmi ses pièces de théâtre : *The Everlasting Mercy*, 1911 ; *The Widow in the Bystreet*, 1912 ; *The Dauber*, 1913 ; *The Daffodil Fields*, 1913 ; plus tard, il préféra le genre épique et biblique et publia *Reynard the Fox*, 1919 ; *Good Friday*, 1916 ; *A Kings Daughter*, 1923 ; *The Trial of Jesus*, 1925 ; *The Coming of Christ*, 1928) en remplacement du Dr Robert Seymour Bridges décédé le 21. 4. 30.

ITALIE. — « Semaine toscane » de M. B. Mussolini ; visite à Grosseto, Maremma ; discours le 11 mai à Livourne, où il affirme que le peuple italien exige le prestige et sa place dans le monde ; visite à Lucques, Barga, Pistoie et Florence, où il séjourne le 17 et le 18 mai et prononce un discours le 17 mai : l'Italie fasciste puissamment armée posera sa simple alternative, ou une amitié précieuse ou une hostilité très dure.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Arrestat. d'Arne Dvorak, auteur de drames historiques et patriotiques représentés avec succès sur la scène du théâtre national ; il est accusé de corruption dans ses fonctions de président des conseils de réforme.

Dimanche 11 mai.

SAINT-SIÈGE. — Lecture des décrets approuvant les miracles proposés pour la canonisat. des martyrs canado-américains, Jean de Brebeuf et ses compagnons Jésuites, et de la Bse Lucia Filippini, fondatrice de l'Institut des Maestre pie Filippini.

FRANCE. — Fête nationale de Ste Jeanne d'Arc.

— *Ajaccio :* M. Paul Lederlin, républ. démocrate, anc. sénateur des Vosges, est élu sénateur, en remplacement de M. Adolphe Landry, élu sénateur le 20. 10. 29 et démissionnaire pour rester député.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Congrès du Comité exécutif de l'Internat. ouvrière socialiste (IIe Internat.) (11-13 mai) ; 22 nations sont représentées sous la présid. de M. Emile Vandervelde ; traite la question du désarmement, attribue l'échec de la Conférence de Londres aux prétentions de l'Italie à la parité, décide la constitut. d'une commission d'experts permanente pour les questions coloniales, adopte une résolution sur le droit des peuples de l'Inde à décider d'eux-mêmes, décide d'adresser un manifeste aux ouvriers de l'U. R. S. S. qui exprime l'inquiétude de l'opinion socialiste devant la grave crise économique traversée par l'U. R. S. S., condamne la politique de terreur dirigée par Staline contre la classe paysanne et demande aux ouvriers d'exercer une pression sur le Gouvernement pour obtenir l'amnistie politique, la cessation des exécutions capitales, la liberté de la presse et des élections.

— *Gotha :* Elections municipales ; les nationaux-socialistes, qui n'avaient auparavant que 2 mandats, en obtiennent 11.

AUTRICHE. — *Vienne :* 10e congrès du parti chrétien-social de Vienne ; Léopold Kunschak, Viktor Kienbreck et Alma Motzko y prennent la parole ; Léopold Kunschak est élu prés. du comité directeur du parti, qui compte parmi ses membres Mgr Ignaz Seipel et le vice-chancelier K. Vaugoin ; se prononce en faveur des Heimwehren, approuve la reprise d'activité de l'Autriche dans le domaine de la politique étrangère.

GRANDE-BRETAGNE. — *Cambridge :* M. Stanley Baldwin, anc. premier ministre, est élu chancelier de l'Université.

HONGRIE. — *Budapest :* Mgr Angelo Rotta, nonce apost., présente ses lettres de créance au régent Horthy.

POLOGNE. — Elections à la Diète provinciale de Haute-Silésie, les listes polonaises recueillent 65,87 % des suffrages exprimés.

ROUMANIE. — *Chisinau :* Clôture du procès intenté aux agents de la Tcheka, inculpés d'espionnage en faveur des Soviets ; la cour martiale condamne Constantin Tibacu, fonctionnaire de la police à Bucarest, à 10 ans de prison et à 100 000 leis d'amende, Alexei Karamanov à 5 ans de prison et à 50 000 leis d'amende, 4 autres complices sont également condamnés.

Lundi 12 mai.

France. — Instruction (min. Pensions) relative à l'applicat. des art. 115, 116, 117 et 196 de la L. du 16. 4. 30 (pensions) (*J. O.*, 12-13. 5. 30 ; *errata*, *J. O.*, 16. 5. 30).

— *Paris :* A la salle Wagram, meeting de la Ligue des droits du religieux anc. combattant (DRAC), avec le concours des autres assoc. d'anc. combattants, sous la présid. de M. Henry Rossignol, pour protester contre les lois d'exception et réclamer le droit commun en faveur des religieux. — M. Charles Maurain, doyen de la Faculté des sciences de Paris (né le 27. 2. 71, élève de l'Ecole normale, préparateur au Collège de France, 1894, prof. au lycée de Lorient, 1897, à la Faculté des sciences de Caen, 1905, chargé de cours à la Sorbonne, 1910, prof. à la Sorbonne, 1921, direct. de l'Institut de physique du globe et du Bureau central de magnétisme terrestre ; travaux sur le magnétisme terrestre, les perturbations magnétiques, la séismologie, la propagat. des ondes sonores, l'aérodynamique), est élu m. de l'Acad. des sciences en remplacement d'Henri Andoyer, décédé le 12. 6. 29. — Mort de Jules Pams, né à Perpignan le 14. 8. 52, ét. au lycée Charlemagne à Paris, avocat à Perpignan, m. du conseil supérieur des Beaux-Arts, 1908, cons. gén. d'Argelès, 1892, député de Céret, 1893-1904, sénateur des Pyrénées-Orientales depuis 1904, de la gauche démocrat. radicale et radicale socialiste, min. de l'Agric., 2. 3. 11-17. 1. 13, min. de l'Intérieur, 1917-20, candidat à la présid. de la républ., 1913. — Mort de l'amiral Georges Varney, né à Metz en 1864, entre à l'Ecole navale, 1882, comme enseigne et lieutenant de vaisseau il fait plusieurs croisières au Sénégal et en Extrême-Orient, comme capitaine de frégate il commande le cuirassé *Requin*, comme capitaine de vaisseau il professe le cours de tactique générale et de stratégie à l'Ecole sup. de la marine, commande le 2ᵉ régiment de marins en Belgique, 24. 8. 14, blessé à Dixmude, nov. 1914, commande le *Henri-IV*, blessé devant les côtes de Syrie, juin 1915, nommé contre-amiral, il fait fonctions de commandant sup. de la marine au Havre, mai 1916-mai 1917, commande la division navale de Syrie, 1917-19, vice-amiral, mars 1920, m. du cons. sup. de la Marine, prés. du comité technique de la marine, dans la réserve, 1926.

Autriche. — *Vienne :* Mort du Dʳ Bozdan Medakovitch, ancien prés. de la Diète croate, né en 1856.

Bolivie. — *La Paz :* Signature d'un accord concédant à la société suédoise des allumettes pour 20 ans le monopole de la fabrication et de l'importation des allumettes en Bolivie.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Rupture des négociat. anglo-arabes au sujet de la Palestine ; le Gouvern. anglais rejette les demandes arabes sur l'arrêt de l'immigrat. en Palestine, la reconnaissance légale de l'inaliénabilité des terres détenues par les arabes et l'établissement d'un gouvernement palestinien démocratique.

Inde. — *Bombay :* Mort de la Begum de Bhopal, née en 1879, gouverna l'Etat musulman pendant une quinzaine d'années.

— *Navsari :* Arrestat. d'Abbas Tyabji, successeur de Gandhi, et de 59 volontaires, au moment où ils commençaient leur marche sur les dépôts de sel de Dharsana ; Tyabji est condamné à 6 mois de prison ; la poétesse Sarodjeni Naïdu prend la tête de la campagne de désobéissance civile.

Irlande. — *Dublin :* Signat. d'un traité de commerce et de navigat. entre l'Irlande et l'Allemagne.

Italie. — *Milan :* 15ᵉ congrès internat. de la chimie du textile et des produits colorants ; 500 délégués de tous les pays d'Europe y assistent ; vote la constitution d'une fédérat. des commerçants des produits colorants qui aura son siège provisoire à Bâle.

Pays-Bas. — *Scheveningue :* Mort de Pieter Jelles Troelstra, né à Leeuwarden le 20. 4. 60, ét. à Groningue, avocat à Leeuwarden, 1888, rédacteur au *Sneeker Courant*, 1892, à *De Nieuwe Tijd* depuis 1893, quitte l'Union social-démocrate et fonde le parti socialiste hollandais (S. D. A. P.) à Zwolle, le 26. 8. 94, rédacteur au *Baanbreker*, qui en 1895 prit le titre de *Sociaal-Democraat*, membre de la 2ᵉ Chambre pour le district Tieljerksteradeel, 1897-1901, et ensuite pour Amsterdam jusqu'en 1925, rédacteur en chef de *Het Volk* de 1900 à 1903 et en 1919, cesse l'agitation révolutionnaire au commencement de la guerre, membre du comité hollando-scandinave pour la convocat. d'une conférence socialiste internat. à Stockholm, 1918, auteur de *Ny Frysk Liedeboek*, 1916, et de 3 volumes de *Mémoires*.

Pologne. — *Cracovie :* 29ᵉ congrès internat. des mineurs (12-16 mai), sous la présid. de M. Dujardin, Belge, s'occupe de la rationaliset. dans les mines, de la coordinat. des méthodes de lutte, des accidents du travail et des maladies professionnelles, de l'inspection des mines, des vacances ouvrières, de l'émigrat. et de l'immigrat., vote une résolution invitant les mineurs de tous les pays à organiser une grève de 24 heures en signe de protestation contre les armements navals et terrestres, une résolution concernant la convention internat. relative au temps de travail (journée de 7 heures, descente et montée comprises), une résolution concernant l'unificat. internat. de la production et de la vente de la houille ; M. Richards, Anglais, est élu président de l'exécutif.

— *Teschen :* Mort de Mgr Arkadius Lisiecki, év. de Kattowice, né le 12. 1. 80, à Posnan, ét. à Paris, Rome, Posnan, Gnezna, prêtre, 17. 12. 04, il se fit connaître comme l'organisateur des bibliothèques populaires de 1904 à 1910, secrét. gén. de l'associat. ouvrière cath. de la province de Posnan, 1910, prit part à la fondation de l'Agence polonaise à Lausanne pendant la guerre, curé de Bnin, m. de la Chambre des députés prussienne, après l'armistice m. d'un conseil du peuple à Posnan, après quelques années d'activité parmi les Polonais de Westphalie et de France, il fut nommé chanoine et prof. de théol. morale et de droit canonique au séminaire de Gnezna, élu év. de Kattowice le 24. 6. 26.

Sénégal. — *Saint-Louis :* L'aviateur français Jean Mermoz, accompagné du navigateur Jean Dabry et du radiotélégraphiste Léopold Gimié, tente sur un hydravion la liaison postale Afrique-Amérique du Sud ; il amerrit à Natal après un vol de 20 h. 10 m.

Suisse. — *Bâle :* Première réunion officielle de la Banque des règlements internationaux (B. R. I.).

— *Genève :* 59ᵉ session du conseil de la S. D. N. (12-15 mai), sous la présid. du Dʳ Vogislav Marinkovitch ; la Pologne promet de procéder à un nouvel examen du nouveau tarif allemand ; l'office autonome des réfugiés grecs sera dissous le 30. 12. 30 ; le conseil prend acte de ce que grâce aux bons offices de la S. D. N. le conflit entre la Bolivie et le Paraguay est terminé ; il fixe la composition d'une conférence en vue de la limitat. de la fabricat. des drogues stupéfiantes ; il stipule que le comité de contrôle militaire pour la Hongrie prendra fin prochainement ; il approuve la nomination des 3 membres de la commission de gestion du fonds agraire appelé à fonctionner entre la Petite-Entente et la Hongrie.

Mardi 13 mai.

Algérie. — *Hippone :* Fêtes du 15ᵉ centenaire de saint Augustin, discours de Mgr Leynaud, archev. d'Alger, et du R. P. Félicien Van den Koornhuyse, assistant général des Augustins de l'Assomption.

Allemagne. — *Berlin :* Mort de Mme Hélène Lange, née le 9. 4. 48 à Oldenbourg, institutrice à l'école supérieure de jeunes filles de Krain (Berlin), 1872 ; avec l'aide de Franziskus Tiburtius et l'encouragement de l'impératrice Victoria, elle suscita un mouvement pour l'éducation des filles et adressa à la Chambre des députés de Prusse une pétition : *Die hoehere Maedchenschule und ihre Bestimmung*, 1887 ; fonda ses *Realkurse*, conférences postscolaires, 1889, l'*Allgemeiner Deutsche Lehrerinnenverein*, 1890 ; elle obtint l'accès aux études universitaires pour les femmes, 1908 ; rédactrice en chef depuis 1902 de l'organe du mouvement féminin, *Allgemeiner Deutsche Frauenverein* ; auteur de *Lebenserinnerungen*, 1921 ; *Aufsaetze und Reden*, 1928.

Autriche. — *Vienne :* Mort du Dʳ Albin baron von Spinette, âgé de 62 ans, capitaine de cavalerie en retraite, camérier secret pontifical, s'occupa beaucoup d'œuvres de charité, fondateur d'une maison pour les faibles d'esprit à Klagenfurt.

Inde. — *Allahabad :* Le comité exécutif du congrès panhindou décide de renforcer le mouvement de désobéissance.

— *Sholapur :* La loi martiale est proclamée.

Italie. — *Rome :* Mort du sénateur Camillo Peano, né à Saluzzo (Piémont) en 1863, député de Barge, chef de

cabinet de Giolitti, qui lui adressa sa lettre sur la guerre, min. des Trav. publ, dans le cabinet Nitti et dans le dernier cabinet Giolitti, min. du Trésor dans le cabinet Facta, prés. de la Cour des comptes, 1922-28.

Japon. — *Fukuoka :* Mort de Mgr Fernand Thiry, des Missions étrangères de Paris, né à Fourmies, dioc. de Cambrai, le 28. 9. 84, ét. à Tourcoing, au collège du Sacré-Cœur et au grand sém. de Cambrai, prof. au coll. de Tourcoing, entre au sém. des Missions étr. le 5. 10. 1904, part pour Nagasaki le 13. 8. 1907, élu 1er év. de Fukuoka le 16. 7. 27.

Norvège. — *Oslo :* Mort du Dr Fridtjof Nansen, né à Froen, près d'Oslo, le 10. 10. 61, ét. à Oslo, voyage dans la mer du Groenland, 1882, nommé conservat. du musée d'histoire nat. à Bergen, nouveau voyage en Groenland, 1888-89, conservat. du musée d'anatomie comparée à l'Univ. d'Oslo, expédition au Pôle Nord, il atteint le 86°14, jamais atteint avant lui, 1893-96, prof. de zoologie à l'Univ. d'Oslo, publie un manifeste à propos de la séparation entre la Norvège et la Suède, 1905, ministre norvégien en Angleterre, 1906-8, prof. d'océanographie à l'Univ. d'Oslo, fit plusieurs expéditions en Islande et au Spitzberg, 1910, s'occupe comme commissaire de la S. D. N. du rapatriement des prisonniers en Chine et en Sibérie, 1918-1919, il organise une commission neutre internat. pour l'approvisionnement des régions russes atteintes par la famine et signe un accord avec Tchitcherine, le 27. 8. 23 ; à la 5e assemblée de la S. D. N. il préside aux pourparlers en vue de l'entrée dans la S. D. N. de l'Allemagne et reçoit le prix Nobel, 1923, recteur de l'Univ. de St-Andrews, 1926, funérailles nationales le 17 mai ; auteur de *A travers le Groenland ; La vie des Esquimaux*, 1897 ; *L'expédition norvégienne du Pôle Nord, 1893-96 ; Nebelheim*, 2 vol., 1911 ; *A travers la Sibérie*, 1914 ; *Au Spitzberg*, 1921 ; *Jours de sport en Norvège sauvage*, 1925 ; *L'Arménie et le Proche-Orient*, 1928.

Perse. — *Téhéran :* Mohamed Ali Khan Foroughi, min. de l'Economie, prend le portefeuille des Aff. étr., en remplacement d'Ali Khan Farzine, qui reprend ses fonctions de min. à Berlin.

Russie. — *Etchmiazine*, près d'Erivan : Mort du catholicos Georges V, chef suprême du clergé arménien grégorien.

Suisse. — *Genève :* Ouverture de la Conférence internat. pour l'unificat. du droit en matière de lettres de change, billets à ordre et chèques, sous la présidence de M. Limburn, Hollandais ; 33 Etats sont représentés.

Mercredi 14 mai.

France. — L. assurant gratuitement la rééducat. profess. des mutilés du travail auxquels leurs blessures ou infirmités ouvrent le droit à pension (*J. O.*, 15. 5. 30). — D. (min. Trav.) déterminant l'évaluat. des avantages en nature dont bénéficient les salariés assujettis à la L. sur les assurances sociales (*J. O.*, 22. 5. 30).

Inde. — *Shiroda :* 200 volontaires nationalistes attaquent le dépôt de sel gouvernemental ; 158 arrestat., 16 blessés.

Suisse. — *Fribourg :* Mort du Dr Albert Buechi, né le 1. 6. 64. à Frauenfeld, près Thurgau, ét. à Einsiedeln, Eichstaett, Bâle, Munich, Berlin et Paris, prof. d'histoire depuis l'automne 1889 à l'Univ. de Fribourg, un des fondateurs et président de l'assoc. allemande des historiens du canton de Fribourg, collab. à la *Revue d'hist. ecclésiastique suisse ;* auteur de *Albrecht von Bonstetten*, d'une édition de ses lettres et de plusieurs de ses ouvrages ; *Freiburgs Bruch mit Oesterreich ; Aktenstuecke zur Geschichte des Schwabenkrieges ; Die katholische Kirche in der Schweiz ; Die Chroniken und Chronisten von Freiburg im Uechtland ; Die Deutsche Seelsorge in der Stadt Freiburg*, 1893 ; *Peter von Molsheim*, 1914 ; *Der selige Bruder Klaus*, 1917, des documents et d'une vie du *Kardinal Matthaeus Schiner*, 1917-25.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Signat. d'un traité d'amitié, de non-agression, de coopérat. et d'arbitr. bulgaro-tchécoslovaque.

Jeudi 15 mai.

France. — Les agents des postes font une grève de 2 heures pour protester contre l'insuffisance du relèvement de leurs traitements.

— *Lyon :* Congrès de l'Union nationale des combattants (U. N. C.) (15-18 mai), sous la présid. de M. Henri Rossignol ; demande que les croix de la Légion d'honneur pour les combattants volontaires étrangers ne soient attribuées que pour faits de guerre, que les veuves de fonctionnaires civils tués à l'ennemi soient assimilées pour les avantages aux veuves bénéficiaires de la L. du 31. 3. 19, que le droit de vote soit accordé aux veuves de guerre ; formule des vœux sur la pension de l'ascendant veuf, sur l'allocation aux orphelins, sur l'indemnité aux tuberculeux de guerre, sur la stabilisat. des anc. combattants agents temporaires de l'Etat, demande que la retraite du combattant soit versée aux titulaires de la carte du combattant sur leur demande et que cette carte ne soit attribuée qu'à des mobilisés y ayant droit ; étudie les moyens de lutter contre les fléaux sociaux et les améliorat. à apporter au régime des habitat. à bon marché ; au banquet de clôture, discours de M. A. Tardieu, qui définit les devoirs de la France d'après-guerre et exhorte les combattants à se dresser contre les puissances de désordre, de décadence et de routine.

Allemagne. — *Berlin :* Suppression des visas entre l'Allemagne et la Hongrie.

— *Munich :* Mort du 5e prince Klemens Metternich-Winnebourg, chef de la maison princière de Metternich, né à Vienne le 9. 2. 69, docteur en droit, anc. chambellan d'Autriche, marié à Madrid à Isabel de Silva y Carvajal le 4. 10. 1905.

Argentine. — *Buenos-Aires :* Ouverture du 12e congrès sioniste.

Bulgarie. — *Sofia :* M. A. Liaptcheff, premier ministre, donne sa démission.

Inde. — *Allahabad :* Dans une réunion secrète, les leaders du congrès hindou décident de faire appel aux paysans du Bengale, du district de Bihar et du Goudjerat pour le refus de payement des taxes sur la terre et pour le boycottage complet de tous les agents de l'administration.

— *Dharsand :* La poétesse Sarodjeni Naïdu échoue dans sa tentative contre le dépôt de sel.

Mexique. — Recensement de la population.

Pays-Bas. — *La Haye :* Décret du ministre des Eaux J. P. Reymer attribuant à chacune des 4 sociétés d'émission de la radio 23 % du temps disponible.

LIVRES REÇUS (1)

Compte rendu des journées universitaires de Caen, 3-4-5 avril 1929. Une brochure 21-14 cm. de 113 pages. *Laboureur*, Issoudum, 1929.

Czestochowa, la montagne lumineuse, par Mme Wanda de Lada. — Un vol. in-8° couronne de 145 pages. Prix, 12 francs. Editions Spes, Paris. 1930.

Pour les assurances sociales, une enquête en Alsace-Lorraine, par Edouard Leriche. — Une brochure 23 × 16 cm. de 35 pages. Prix, 3 francs. Editions Spes, Paris. 1929.

Le modernisme dans l'Eglise, par Jean Rivière. — Un vol. 23 × 14 cm. de 589 pages. Letouzey, Paris, 1929.

La Messe du Souverain Pontife, par Dom Gaspar Lefebvre, O. S. B. — Une brochure 15 × 10 cm. de 32 pages et 1 carte. Prix, 2 francs. Apostolat liturgique. Lophem-les-Bruges, Belgique, 1930.

Les devoirs sociaux, Famille, Patrie, Humanité, par le Chan. Eugène Duplessy. — Une brochure 17 × 10 cm. de 63 pages. Prix, 1 franc ; port, 0 fr. 25. Bonne Presse, Paris. 1930.

Le respect de la vie naturelle et surnaturelle, par le Chan. Eugène Duplessy. — Une brochure 17 × 10 cm. de 63 pages. Prix, 1 franc. Bonne Presse, Paris. 1930.

(1) La liste ci-dessus contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard. Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.